

PV VILLE DE GRAVELINES

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 OCTOBRE 2024

- *Intervention de M. Luc MARTIN, président de la Commission Particulière du Débat Public sur le projet de construction de réacteurs EPR, de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP)*
- *Désignation du secrétaire de séance*
- 1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 26 Juin 2024
- 2. Décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir au Maire (N°s2024/073 à 2024/135)

A. PERSONNEL COMMUNAL :

- 3. Création des emplois permanents
- 4. Instauration d'une participation financière pour le risque prévoyance
- 5. Adhésion à la convention de participation du Centre de Gestion 59

B. ADMINISTRATION GENERALE:

- 6. Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » - Remplacement d'un membre
- 7. Commissions Extra-Municipales « Travaux – Aménagement et Accessibilité » et « Station Nautique » - Remplacement d'un membre élu
- 8. Conseil Station Balnéaire – Remplacement d'un membre élu
- 9. Commission Consultative des Services Publics Locaux – Remplacement d'un membre élu
- 10. Désignation d'un membre de la Commission de suivi de la concession de service public du camping des Dunes
- 11. Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres
- 12. Désignation des membres de la Commission Délégation de Service Public
- 13. Commission Locale d'Information (CLI) - Désignation de représentants
- 14. Commission Communale pour l'accessibilité – Modification
- 15. Rapport d'activité 2023 – SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme
- 16. Rapport d'activité 2023 – Communauté Urbaine de Dunkerque
- 17. Information – Présentation du Compte Financier 2023 de la Régie Gravelinoise des Equipements de Sports et de Loisirs
- 18. Rapport 2023 – Société Publique de l'Agglomération Dunkerquoise (SPAD)
- 19. Rapport du Délégué de Service Public portant sur la gestion et la modernisation du réseau câblé de télédistribution – Société Gravelines Network - Année 2023
- 20. Rapport du Délégué de Service Public du Camping 2022/2023 – SARL Vauban Plein Air
- 21. Rétrocession à la ville d'une concession cimetière dit de « Gravelines Centre » - Monsieur Bruno DEVOS

C. EDUCATION :

22. Remise aux jeunes des écoles de billets d'entrée – Festival International du Cirque des Hauts de France

D. CADRE DE VIE – ENVIRONNEMENT :

23. Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement
24. Rapport annuel 2022 sur le prix et la gestion du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés
25. Création d'un service Commun Ingénierie et Animation en matière de réduction et de valorisation des déchets dans l'espace public – Communauté Urbaine de Dunkerque et Communes membres
26. Avis sur le projet de reconstruction du poste de Warande par la Société RTE

E. AFFAIRES BUDGETAIRES ET FINANCIERES :

27. Attribution de compensation définitive de 2023 – Prise en compte du coût du service commun pour l'instruction des demandes d'enseignes, pré-enseignes et publicités

Monsieur le Maire : Il est 18 heures, je vais demander à notre benjamine Léanna VANDEWALLE de bien vouloir procéder à l'appel, vous souhaiter à toutes et à tous la bienvenue, souhaiter dorénavant la bienvenue au Président de la Commission Particulière du Débat Public, Luc MARTIN qui aura l'occasion d'intervenir dans quelques instants mais je laisse dans un 1^{er} temps la parole à Léanna VANDEWALLE pour procéder à l'appel.

(Mme VANDEWALLE procède à l'appel)

Etaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Marylène BEAUSSART, Monsieur Christian DEVOS, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Madame Laurie VERSTRAET, Monsieur Raoul DEFRUIT, Adjoints au Maire.

Monsieur Julien VEYER, Monsieur Claude WADOUX, Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Monsieur Michel CANOEN, Madame Claudine BARBIER, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Emmanuelle PERY, Madame Lise BLANCKAERT, Madame Christelle DENEUVILLE, Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Nathalie RIOT, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Madame Annabelle SALA, Monsieur Cédric LIAGRE, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Modou FALL, Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillers Municipaux.

Absents Excusés :

Monsieur Alain BOONEFAES, Adjoint au Maire, donne pouvoir à Monsieur MERLEN,
Madame Valérie GENEVET, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame KERCKHOF,
Madame Aurore DEVOS, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur WILMOT,
Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale,
Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale,
Madame Angélique FAVRESSE, Conseillère Municipale.

Démissionnaires :

Monsieur Sébastien HANNEDOUCHE, Conseiller Municipal.
Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal.

Monsieur le Maire : Merci Mme VANDEWALLE le quorum étant atteint, nous pouvons délibérer valablement, je lève donc la séance pour que nous puissions accueillir Mr MARTIN et lui laisser l'initiative de nous présenter ce débat public.

(Suspension de séance)

- **Intervention de M. Luc MARTIN, président de la Commission Particulière du Débat Public sur le projet de construction de réacteurs EPR, de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP)**

(Reprise de la séance)

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire : Je réouvre notre séance mes chers collègues, il me faut désigner notre secrétaire de séance, Christelle DENEUVILLE s'est portée volontaire et je l'en remercie.

Monsieur le Maire : Avant de démarrer notre séance je voudrais que nous ayons une pensée particulière, une pensée émue pour toutes celles et ceux qui nous ont quittés depuis cette séance du 26 juin mais notamment pour ce jeune garçon de notre commune, je pense à Andréas, qui a touché toute notre communauté, son départ, vous le savez, atteint d'une leucémie à l'âge de 10 ans, on a tous espéré longtemps qu'il était en voie de résilience, hélas la maladie a eu raison de sa volonté, donc en sa mémoire, je voulais vous proposer d'observer une minute de silence, d'avoir une pensée particulière pour ses parents et tous ses amis du PSPG d'ailleurs qui surveillent notre centrale. Et puis aussi une pensée particulière pour quelqu'un qu'un certain nombre d'entre vous ont connu je pense à l'ancienne Maire de Biblis, notre ville jumelée Hildegard-Cornelius-Gaus qui nous a quittés le 27 septembre, elle a été Maire de 2002 à 2014, elle ne s'était pas représentée en 2014, elle était connue pour être très proche des habitants de Biblis et allait régulièrement à leur rencontre. Elle s'était mobilisée pour un vaste programme de rénovation de canalisations sur Biblis, l'avancement de l'extension de la station d'épuration. Elle a cofondé la fondation Citoyenne de Biblis, elle était mère de 3 enfants et elle est décédée à l'âge de 71 ans.

J'ai le souvenir de nombreuses discussions avec elle, c'est quelqu'un qui était très appréciée de la population, du comité de jumelage, je salue Christian MARQUIS présent dans la salle et toutes celles et ceux qui ont pu la côtoyer. Donc en mémoire de ces deux personnes et de toutes celles et ceux qui sont partis, on en connaît quelques-uns depuis cette période je vous propose d'observer une minute de silence, merci.

(Minute de silence)

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 26 Juin 2024 :

Monsieur le Maire : Je vous propose d'aborder notre ordre du jour avec tout d'abord l'approbation du procès-verbal de notre conseil du 26 juin, je ne pense pas que cela posera de problème particulier.

2. Décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir au Maire (N°s2024/073 à 2024/135) :

2024-073	Règlement d'honoraires - Maître Gilles Grardel / Défense des intérêts de la commune / Sinistre Sportica
2024-074	Assistance à maîtrise d'ouvrage / Mise en œuvre d'une démarche environnementale pour la réhabilitation du futur Sportica Nouvelle Génération / Acte modificatif n°1 : SOCOTEC Immobilier durable
2024-075	Don d'objets datant de la première guerre mondiale à la Ville de Gravelines
2024-076	Concours de maîtrise d'œuvre/Construction d'un espace événementiel polyvalent/Site du PAarc des Rives de l'Aa
2024-077	Attribution de marchés à procédure adaptée/ Réhabilitation de la cuisine centrale "La Cadette"
2024-078	Musée du Dessin et de l'estampe originale - Vente du catalogue "Diane Victor" à la boutique du Musée
2024-079	Attribution de marchés à procédure adaptée/Restauration collective
2024-080	Contrat de prêt à usage ou commodat Ville/USG Musculation - Ferme Decaestecker
2024-081	Mise à disposition de véhicules BCMGG Section Jeunes/Ville
2024-082	Actualisation de la grille tarifaire Centre équestre
2024-083	Contrat de prêt à usage ou commodat Les Troubadours de Gravelingues/Z.A.E. La Semeuse

2024-084	Contrat de location Ville/RGSEL Lot 12 du centre commercial du Polder Avenant 1
2024-085	Attribution de marchés à procédure adaptée Promotion de la Ville de Gravelines Prestation de billetterie
2024-086	Demande de subvention à la DRAC Musée du Dessin et de l'estampe originale de Gravelines
2024-087	Don à la Ville de Gravelines Dupont Restauration/Gravelinature 2024
2024-088	Règlement d'honoraires - Maître Gilles Grardel Défense des intérêts de la commune/Sinistre Sportica
2024-089	Règlement d'honoraires S.E.L.A.S. Dekindt & Lazare-Proxijuris Gens du voyage
2024-090	Marché de Maîtrise d'œuvre pour la modernisation du pôle Basket Sportica Nouvelle Génération / Acte modificatif n°2 : Groupement Ferrier Marchetti Studio (mandataire)/Sockeel Architectes/Ducks Sceno/Bollinger+Grohmann SARL/SA BERIM/SARL AGI2D/CREIOM/Peutz & associés
2024-091	Actualisation de la grille tarifaire Base nautique
2024-092	Rénovation des salles de sport Norbert Merlen et annexe Merlen Résine sportive et parquet démontable Lot 1 - Parquet démontable salle N. Merlen Acte modificatif 1 : S.T.T.S.
2024-093	Fourniture de produits et matériels d'entretien / Dimex France / SOCOLDIS Acte modificatif 2
2024-094	Acquisition de véhicules neufs et d'occasion Lot n°7 - Véhicule sans permis neuf - service propreté Acte modificatif 1 : AGRO Service
2024-095	Convention d'occupation temporaire du domaine public Gravelines athlétisme/PAarc 2024
2024-096	Réfection toiture et bardage Salle de sports Norbert Merlen et salle annexe Merlen/Lot n°2 - Bardage façade salle de sport Norbert Merlen Acte modificatif 1 : Ramery Enveloppe
2024-097	Règlement d'honoraires/SELAS Dekindt & Lazare - Proxijuris - Huissiers de justice/Sécurisation avant travaux

2024-098	Convention d'occupation temporaire du domaine public Ville/Fédération française de canoë-Kayak Stockage de matériel dans container/PAarc des Rives de l'Aa
2024-099	Résiliation/Contrat de prêt à usage ou commodat Ville/Mme et M. Raymond Butez/Garage 5 - rue Charles Trollé à Gravelines
2024-100	Règlement d'honoraires/Commissaire de justice - SAS Waterlot & associés/Sinistre Sportica
2024-101	Actualisation de grille tarifaire/PAarc des Rives de l'Aa et de la Colme
2024-102	Réfection toiture et bardage/Salle de sports Norbert Merlen et salle annexe Merlen/Lot n°3 - Bardage façade annexe Merlen/Acte modificatif 1 : Ramery enveloppe
2024-103	Réfection toiture et bardage Salle de sports Norbert Merlen Lot n° 1 - Toiture salle de sport Norbert Merlen Acte modificatif 1 : Ramery Enveloppe
2024-104	Convention d'occupation temporaire du domaine public/ Ville/Association Gravelines kayak Va'a
2024-105	Règlement d'honoraires / SELAS Dekindt & Lazare - Proxijuris - Commissaires de justice Procès-verbal de constat - Sinistre Sportica
2024-106	Convention d'occupation temporaire du domaine public / Ville/Gendarmerie maritime PSMP Dunkerque/PAarc des Rives de l'Aa - Année 2024
2024-107	Convention d'autorisation d'occupation du domaine public Ville/Atouts Ville / Restaurant scolaire "Les Cygnes du Bois d'Osiers" / ACMSH 2024 (2-6 ans)
2024-108	Convention d'autorisation d'occupation du domaine public Ville/Atouts Ville/Ecole Les Cygnes du Bois d'Osiers/ACMSH 2024 (2-6 ans)
2024-109	Contrat de prêt à usage ou commodat Ville/Atouts Ville/Restaurant scolaire Trollé - ACMSH 2024 (7-12 ans)
2024-110	Règlement d'honoraires - Maître Gilles Gardel Défense des intérêts de la commune / Sinistre Sportica
2024-111	Règlement d'honoraires SELAS DEKINDT & LAZARE - Proxijuris - Commissaires de justice - Constat après travaux de sécurisation - Sportica
2024-112	Prestations de gardiennage et de sécurité Lot 1 - Service de gardiennage et sécurité des manifestations évenementielles, culturelles ou sportives / Acte modificatif 1 : Event security
2024-113	Marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la cuisine centrale / Acte modificatif n°1 : Groupement B.E. Batitech/Atelier 19/LGI Structure concept

2024-114	Règlement d'honoraires - KERAS Avocats/Sinistre Sportica
2024-115	Attribution de marchés à procédure adaptée Prestations de gardiennage et de sécurité à la Base Nautique
2024-116	Don de poneys à Monsieur Pierre Maertens
2024-117	Don de cheval à Madame Sandrine Lemaire
2024-118	Conventions d'occupation temporaire/Piscine municipale de Gravelines
2024-119	Contrat de location Ville/RGESL - Lot 12 du centre commercial du Polder/Avenant 2
2024-120	Renouvellement de bail à ferme Ville/M. et Mme Bernard
2024-121	Résiliation de contrat de prêt à usage ou commodat Ville/Mme Quarez
2024-122	Avenant au contrat de prêt à usage ou commodat avec l'association "Paintball Gravelines"
2024-123	Renforcement de pignons école Marguerite Denvers Acte modificatif 1 : Société de Travaux du Littoral S.T.L.
2024-124	Règlement d'honoraires SELAS DEKINDT & LAZARE - Proxijuris - Commissaires de justice - Procès Verbal de constat - Sinistre Sportica - Ville/Gravelines Natation
2024-125	Attribution de marchés à procédure adaptée Fournitures de produits verriers pour les services municipaux / Location et entretien d'articles textiles pour la restauration collective
2024-126	Attribution de marchés à procédure adaptée Remplacement de menuiseries extérieures de la médiathèque
2024-127	Marché de maîtrise d'œuvre pour la modernisation du pôle basket Sportica Nouvelle Génération / Acte modificatif n°3 : Groupement Ferrier Marchetti Studio (mandataire)/Sockeel Architectes/Ducks Sceno/Bollinger+Grohmann SARL/SA Berim/SARL AGI2D/CREIOM/Peutz & Associés
2024-128	Règlement d'honoraires Commissaire de justice SAS Watrelot & Associés - Sinistre Sportica
2024-129	Résiliation - Convention de mise à disposition de locaux situés rue Poincaré Ville/Communauté Urbaine de Dunkerque
2024-130	Convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public Ecole A. France/Troubadours de Gravelines.

2024-131	Contrat de prêt à usage ou commodat Ville/Association communale de chasse Immeuble bâti sis 950 rue du Guindal VC n°3 Saint-Georges-sur-l'Aa - Avenant n°1
2024-132	Demande de dépôt de permis de démolir Complexe sportif Sportica
2024-133	Attribution de marchés à procédure adaptée / Prestation de surveillance et sécurisation de 3 sites
2024-134	Contrat de location Ville/RGESL - Locaux rue de la Gare
2024-135	Convention d'autorisation d'occupation du domaine public / SAEMS du BCM Gravelines Dunkerque Grand Littoral / Salle Norbert Merlen

Monsieur le Maire : Elles sont nombreuses, liées notamment au sinistre de Sportica, décisions post sinistre de Sportica, je ne vais pas toutes les détailler, vous dire que nous avons d'ailleurs une visite avec l'expert judiciaire sur le site de Sportica aujourd'hui, on a eu l'occasion de lui formuler notre attente urgente, si je puis dire, d'avoir son feu vert pour que nous puissions déconstruire Sportica. Nous allons choisir dans les jours prochains l'entreprise qui aura cette responsabilité de déconstruire Sportica, c'est un marché important, c'est estimé à plus de 3 millions d'euros pour déconstruire cet équipement. Bien évidemment nous sommes en octobre, nous sommes à N+10 mois donc je ne vous cache pas avoir hâte de pouvoir commencer à déconstruire pour imaginer la suite sur ce site. Je ne vais pas vous rappeler tout ce qui a été fait depuis cet incendie, beaucoup de choses ont été faites. Je voudrais saluer la réactivité des élus, des services, l'aide de la Ministre des Sports, une bonne écoute qui nous a presque octroyé 500 000 € pour réhabiliter la salle Merlen et l'annexe Merlen et aussi pas loin d'1 million d'euros disons-le pour la cuisine centrale, donc l'État a été au rendez-vous à hauteur de 1,5 millions d'euros pour ces 2 opérations mais c'était vu dans un contexte post incendie de Sportica de manière à nous donner un peu de souffle pour faire face à toutes ces dépenses qui sont très nombreuses. Je ne détaille pas tout ce qui a été fait, la presse a eu l'occasion de s'en faire l'écho, c'est vrai qu'à ce stade l'urgence, c'est maintenant, je crois, la déconstruction, c'est ce qui est attendu par la population. Il ne se passe pas une journée sans que j'ai cette question : Monsieur le Maire, quand est-ce que vous allez pouvoir débarrasser ? etc, etc... Pour aider la population à faire son deuil puisqu'on peut parler d'un deuil dans la disparition de Sportica, chacun a énormément de souvenirs dans cet équipement. Un grand nombre de décisions sont liées à cela, pas uniquement, il y en a de toutes natures, je ne les détaille pas elles sont jointes à ce dossier. Merci, pas de souci.

Monsieur le Maire : Nous passons au chapitre « Personnel communal », Julien GERAERT vous avez 3 délibérations.

A. PERSONNEL COMMUNAL :
1. Création des emplois permanents :

Monsieur Julien GERAERT, expose au Conseil :

Conformément aux articles L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Afin de pourvoir aux besoins des services, il est proposé de créer les emplois repris dans les tableaux ci-dessous :

Poste	Catégorie	Cadre d'emploi	Quotité de temps	Nombre
Agent de restauration	C	Adjoint technique	Temps complet	1
Agent de surveillance ou agent logistique	C	Adjoint technique	Temps complet	1
Coordinateur emploi	C	Adjoint administratif	Temps complet	1
Educateur sportif	B	Educateur des APS	Temps complet	1

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction Publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction Publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Filière	Catégorie	Grade actuel - poste à supprimer	Grade de destination - poste à créer	Nombre
ANIMATION	C	Adjoint d'animation - temps non complet 28h/s	Adjoint d'animation - temps complet	1
TECHNIQUE	C	Adjoint technique - temps non complet 28h/s	Adjoint technique - temps non complet 31h30/s	1

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des postes créés seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Le Comité Social Territorial a émis un avis favorable à l'unanimité le 25 Septembre 2024 sur les suppressions de postes.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnement » vote pour.**

Monsieur GERAERT : Alors c'est avec plaisir que je vais aborder les 2 délibérations suivantes, je vais en faire une petite synthèse puisque les 2 sont liées et elles concernent une avancée sociale de plus au niveau de la commune de Gravelines puisqu'elle concerne la prévoyance. Sur une ordonnance du 17 février 2021, la loi impose aux collectivités territoriales la mise en place d'une participation minimale pour les agents concernant à la fois le volet prévoyance et le volet santé. Pour le volet prévoyance la date limite c'est au plus tard le 1^{er} janvier 2025, c'est pour cela que nous délibérons aujourd'hui, pour la santé, ce sera le 1^{er} janvier 2026. Il est important de rappeler que malgré le fait que ce ne soit pas obligatoire, la ville de Gravelines couvre la prévoyance à un très haut niveau depuis de nombreuses années. Pour information le contrat en 2024 correspond à 470 000 € donc c'est un montant extrêmement important qui est mis en œuvre dans l'intérêt des agents depuis de nombreuses années. Donc aujourd'hui les agents sont remboursés sur la base de 95 % + le maintien de salaire + également décès 100% etc etc... C'est assez technique je vais vous le faire de manière générale mais voilà... Demain, à partir du 1^{er} janvier 2025, la collectivité sous l'impulsion de Monsieur le Maire ira encore plus loin puisque non seulement les agents seront couverts à 90 %, la NBI sera couverte, nous prendrons également la totalité des options qui seront disponibles pour couvrir également le régime indemnitaire. Ce qui est important également c'est que dorénavant l'ensemble des agents seront couverts. Avant, il fallait de l'ancienneté, un questionnaire de santé, il fallait un certain nombre de choses, dorénavant dès la 1^{ère} journée d'embauche les agents seront couverts sur la totalité des choses. Donc c'est vraiment une avancée car il faut savoir que la partie régime indemnitaire correspond quand même à une partie importante de la rémunération et qu'en cas d'arrêt, en cas d'absence, en cas de décès c'était une part non négligeable qui était perdue. Il faut savoir que la collectivité fait un effort financier important puisque sur 2025 c'est une augmentation de 45 000 € donc c'est un vrai choix fort de la municipalité pour couvrir les agents soit un montant de 515 000 € dans le budget prévisionnel, donc c'est vrai que là-dessus je pense que les agents seront vraiment couverts au maximum. L'équipe des Ressources Humaines menée par Anne EBERHARDT a également fait un travail de pédagogie auprès des syndicats, nous l'avons également fait en Comité Social Territorial, des réunions de présentation aux agents sont prévues le mardi 5 et le mercredi 6 novembre ainsi qu'un flyer explicatif puisque comme je vous l'ai dit sans rentrer dans les détails, vous savez comment c'est, ces types de contrat sont assez techniques donc il est important de faire beaucoup de pédagogie afin que tout le monde ait les bonnes informations concernant leur propre situation. Dernière petite information mais vous le verrez dans les 2 délibérations il faut savoir que le montant minimum normalement pour chaque collectivité est de 7 € vous vous doutez bien qu'au regard du contrat qui est signé par la municipalité nous serons bien au-dessus et que la totalité, c'est-à-dire 100 % des cotisations, est prise en charge par la municipalité.

4. Instauration d'une participation financière pour le risque prévoyance :

Monsieur Julien GERAERT expose au Conseil qu'en application de l'article L.827-1 et suivants du Code Général de la Fonction Publique, les collectivités territoriales et leurs établissements publics participent au financement des garanties de Protection Sociale Complémentaire (PSC) auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent, et notamment le risque prévoyance.

Jusqu'au 31 décembre 2024, la participation des collectivités territoriales et établissements publics au financement de la Protection Sociale Complémentaire de leurs agents est facultative.

Conformément au décret n°2022-581 du 20 avril 2022, cette participation deviendra obligatoire pour le risque prévoyance, destiné à couvrir les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'incapacité ou de décès, à compter du 1^{er} janvier 2025 selon un minimum, à ce jour, de 7 € brut mensuel.

Il est ainsi proposé de garantir une participation à hauteur de la totalité de la cotisation versée par l'agent, options comprises, avec un montant minimum de 7 € et un montant maximum de 250 € brut par mois par agent.

Le montant de l'aide versée par la collectivité ne pourra excéder le montant de la cotisation payée par l'agent à l'organisme de prévoyance.

La participation sera versée chaque mois sur la paie des agents. Elle est accordée aux agents qui auront adhéré au contrat découlant de la convention de participation et de la convention d'adhésion portant sur le risque prévoyance à laquelle la collectivité aura fait le choix d'adhérer.

Le Comité Social Territorial réuni le 25 Septembre 2024 a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

5. Adhésion à la convention de participation du Centre de Gestion 59 :

Monsieur Julien GERAERT expose au Conseil qu'en application de l'article L.827-11 et suivants du Code Général de la Fonction Publique, les collectivités territoriales et leurs établissements publics participent au financement des garanties de Protection Sociale Complémentaire (PSC) destinées à couvrir les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'incapacité ou de décès auxquels souscrivent les agents qu'elles emploient.

Sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, selon les conditions prévues issues du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011.

Le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement vient notamment préciser les garanties minimales au titre de la couverture prévoyance.

La participation financière peut être réservée aux contrats à caractère collectif ou individuel sélectionnés par les employeurs publics au terme d'une procédure de mise en concurrence.

Les Centres de Gestion concluent des conventions de participation pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics afin de couvrir leurs agents, au titre de la Protection Sociale Complémentaire.

A cet égard, le Centre de Gestion du Nord a conclu une convention de participation, pour le risque prévoyance, en date du 10 Juillet 2023, avec l'organisme d'assurance GENERALI, par l'intermédiaire du conseil gestionnaire COLLECTEAM.

Il est ainsi proposé de participer au financement des contrats souscrits par les agents dans le cadre de la convention de participation conclue par la collectivité avec le Centre de Gestion du Nord pour le risque prévoyance.

Les conditions de mise en œuvre proposées pour la couverture du risque prévoyance dans ce cadre, sont décrites ci-après.

1. Les garanties

Les garanties réglementaires proposées dans le cadre de la PSC comprennent, à minima, la perte de revenu à raison de 90% du traitement brut indiciaire auquel s'ajoute 40% du régime indemnitaire mensuel, ainsi qu'un capital décès / perte totale et irréversible d'autonomie (PTIA) à 25% du traitement annuel.

Des options individuelles complémentaires sont proposées et permettent d'améliorer les niveaux de garanties (90% du régime indemnitaire, invalidité, perte de retraite, capital décès à 100%).

2. Les bénéficiaires

Les bénéficiaires sont les fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi que les agents contractuels de droit public et privé de la collectivité, en activité et dès leur entrée dans la collectivité.

Les adhésions au contrat sont effectuées par le biais d'un bulletin d'adhésion individuel par agent.

3. La base de cotisation

L'assiette de cotisation retenue pour servir de base à l'établissement de la cotisation est le Traitement Brut Indiciaire (TBI), la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) et le Régime Indemnitaire (RI).

La cotisation sera précomptée chaque mois sur la fiche de paie des agents concernés.

4. Les garanties de souscription

Les garanties sont les suivantes :

GARANTIES	PRESTATIONS
REGIME DE BASE : INCAPACITE TEMPORAIRE TOTALE DE TRAVAIL / INVALIDITE PERMANENTE / DECES / PERTE TOTALE ET IRREVERSIBLE D'AUTONOMIE (PTIA)	
Incapacité temporaire totale de travail (prestations calculées sur le traitement net de référence en fonction de l'assiette de cotisation déterminée et sous déduction des prestations statutaires, Sécurité sociale et autres régimes obligatoires)	
Maintien de salaire	90% TBI + NBI mensuels nets + 40% du RI mensuel net à compter du passage à demi-traitement
Invalidité permanente (prestations calculées sur le traitement net de référence en fonction de l'assiette de cotisation déterminée et sous déduction des prestations statutaires, Sécurité sociale et autres régimes obligatoires)	
Versement d'une rente	90% du traitement de référence mensuel net (hors régime indemnitaire)
Décès / Perte Totale et Irréversible d'Autonomie toutes causes	
Versement d'un capital	25% du traitement de référence annuel brut
OPTION 1 : RENFORT DU REGIME INDEMNITAIRE EN INCAPACITE TEMPORAIRE DE TRAVAIL - PERIODE DE DEMI-TRAITEMENT - AU CHOIX DE L'AGENT	
Maintien du régime indemnitaire en période de demi-traitement et temps partiel thérapeutique	90% du régime indemnitaire mensuel net (sous déduction des prestations du régime de base)
OPTION 2 : MAINTIEN DU REGIME INDEMNITAIRE EN INCAPACITE TEMPORAIRE DE TRAVAIL - PERIODE DE PLEIN TRAITEMENT - AU CHOIX DE L'AGENT	
Maintien du régime indemnitaire	90% du régime indemnitaire mensuel net (sous déduction des prestations du régime de base)
OPTION 3 : MAINTIEN DU REGIME INDEMNITAIRE EN INVALIDITE PERMANENTE - AU CHOIX DE L'AGENT	
Maintien du régime indemnitaire en congés de longue/grave maladie, longue durée	90% du régime indemnitaire mensuel net (sous déduction des prestations du régime de base)
OPTION 4 : DECES/PTIA TOUTES CAUSES - AU CHOIX DE L'AGENT	
Versement d'un capital supplémentaire	5% du traitement de référence annuel brut (en complément des prestations du régime de base)
OPTION 5 : PERTE DE RETRAITE SUITE A INVALIDITE - UNIQUEMENT AU CHOIX DE L'AGENT CNRACL	
Versement d'un capital	50% DU PASS (Plafond annuel de la sécurité sociale)

Le Comité Social Territorial réuni le 25 Septembre 2024 a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur GERAERT : Juste pour conclure avant de vous redonner la parole Monsieur le Maire, c'est que sans faire de chauvinisme ou d'autosatisfaction, très peu de collectivités en tout cas, je n'en ai pas entendu, couvraient à une telle hauteur avant le 1^{er} janvier 2025 les agents, je n'en connais pas beaucoup non plus qui iront jusqu'à un tel niveau de garantie à partir de l'année prochaine, ce qui montre toute l'importance que vous donnez aux agents.

Monsieur le Maire : Merci Julien GERAERT pour le travail de proximité que vous faites avec les organisations syndicales qui ont donc voté à l'unanimité, je crois qu'il faut le préciser, cette proposition donc le CST. Pour le CST, il y a une petite coquille, il s'est réuni le 25 septembre, on rectifiera dans les délibérations et pas le 25 octobre, puisque voilà nous n'y sommes pas encore. Merci au service Ressources Humaines et à vous-même d'avoir impulsé la relation et le dialogue syndical. Adopté pas de souci, merci.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.

Monsieur le Maire : Pour les délibérations 6 à 12, je n'ai pas été notifié à ce stade des propositions du groupe des élus concernés donc on reportera cela au prochain conseil.

B. ADMINISTRATION GENERALE: (points 6 à 12 retirés de l'ordre du jour)

6. Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » - Remplacement d'un membre :
7. Commissions Extra-Municipales « Travaux – Aménagement et Accessibilité » et « Station Nautique » - Remplacement d'un membre élu
8. Conseil Station Balnéaire – Remplacement d'un membre élu
9. Commission Consultative des Services Publics Locaux – Remplacement d'un membre élu
10. Désignation d'un membre de la Commission de suivi de la concession de service public du camping des Dunes
11. Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres
12. Désignation des membres de la Commission Délégation de Service Public

Monsieur le Maire : Nous arrivons donc à la CLI.

13. Commission Locale d'Information (CLI) - Désignation de représentants :

Monsieur Bertrand RINGOT, rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 1^{er} Juillet 2020, Monsieur Laurent NOTEBAERT a été désigné en tant que représentant au sein de la Commission Locale d'Information de Gravelines (CLI).

Par courrier en date du 26 Juillet 2024, la CLI nous a informé de la révision de la composition de la CLI prévoyant la représentation des Communes par leur Maire ou un représentant désigné par le Conseil Municipal ainsi qu'un suppléant.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de désigner à la Commission Locale d'Information de Gravelines :

- Monsieur Daniel WILMOT en tant que représentant suppléant.

Il est proposé de ne pas procéder au scrutin secret.

Le projet de délibération a été présenté à la Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines ».

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

Monsieur le Maire : La Commission Communale pour l'accessibilité, il y a donc lieu de modifier cette délibération pour prendre en compte une nouvelle catégorie de représentants des aidants familiaux, Josée BLEUEZ va nous en dire quelques mots.

14. Commission Communale pour l'accessibilité – Modification :

Madame Josée BLEUEZ, rappelle au Conseil Municipal les délibérations en date du 18 Novembre 2020 et 16 Mars 2023 relative à la composition de la Commission Communale pour l'Accessibilité.

Il est aujourd'hui proposé d'actualiser cette délibération pour prendre en compte une nouvelle catégorie de représentants des aidants familiaux.

Aussi, la Commission Communale pour l'Accessibilité est désormais composée comme suit :

- 7 représentants du Conseil Municipal : 6 du groupe majoritaire, 1 pour le groupe d'opposition (en respect de la pluralité des expressions),
- 4 représentants d'Associations ou organismes représentant les personnes en situation de handicap : **Ecoute ton Cœur – Pimpren'ailes – Atouts Ville – Afeji,**
- 2 représentants d'Associations ou organismes représentant les personnes âgées : **Centre d'Action Sanitaire et Social (CASS) – Centre Communal d'Action Sociale (CCAS),**
- 2 représentants des acteurs économiques : **Les Vitrines de Gravelines – Partenord Habitat du Nord,**
- 1 représentant des aidants familiaux,
- 1 représentant des autres usagers de la Ville.

Il est rappelé que la liste des membres de la Commission est arrêtée par le Maire.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Madame BLEUEZ : Petit encart, on estime quand même à 8 millions de personnes en France le nombre d'aidants familiaux, il était donc important d'avoir un représentant d'aidant familial au sein de la commission d'accessibilité.

Monsieur le Maire : Tout à fait, Mme BLEUEZ, on vous remercie d'avoir pris en compte cette modification qui permettra de renforcer le travail de cette commission. Pas de souci j'imagine pour cette délibération.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.

Monsieur le Maire : Nous enchaînons avec le rapport d'activité 2023 du SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme, c'est Karine VANDERSTRAETEN qui nous le présente.

15. Rapport d'activité 2023 – SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme :

Madame Karine VANDERSTRAETEN, expose au Conseil qu'en vertu de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales les présidents des établissements publics de coopération intercommunale doivent adresser au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal.

Le rapport d'activité du S.I.V.O.M. des Rives de l'Aa et de la Colme pour **2023** a donc ainsi été transmis à l'ensemble des membres du Conseil Municipal invités à en prendre connaissance.

Le rapport d'activité a été présenté à la Commission Municipale « Finances - Administration Générale - Ressources Humaines ».

Madame VANDERSTRAETEN : Pour rappel le SIVOM a été créé en 2013, il siège actuellement Place des Messageries à Gravelines, il est constitué de 18 communes bientôt 19, ce qui fait un peu plus de 40 000 habitants. Le SIVOM a plusieurs missions et compétences : la promotion et l'animation du territoire, l'aménagement et le développement du territoire, l'amélioration du cadre de vie des habitants, la préservation du patrimoine, l'emploi, l'insertion socio professionnelle des jeunes. En termes d'effectifs l'équipe du SIVOM est constituée de 26 agents dont 12 femmes et 14 hommes. Dans le cadre de la promotion et l'animation du territoire, le SIVOM a en charge l'activité Vauban Promenade et a réalisé cette année plusieurs aménagements : l'aménagement de l'entrée du point « accueil », remplacement des barrières, pose d'un panneau signalétique, l'achat de 2 nouvelles barques électriques et d'un nouveau bateau de sécurité et l'aménagement d'un ponton. Le SIVOM subventionne également des associations, je ne vais pas toutes les lister, elles sont nombreuses : le Théâtre des Insolites, la SPA des Rives de l'Aa et de la Colme, l'association Tourville, le Groupe Pascal, le Football Club, le Sporting Club, et encore beaucoup. Le SIVOM accompagne le sport de haut niveau en subventionnant le BCM ainsi que l'ASLP de Loon-Plage. Il a renouvelé cet été son opération « navette des vacances », service de transport gratuit vers la plage de Petit-Fort-Philippe qui traverse les points d'attractivité du territoire.

Il est également partenaire du Festival International d'Orgues en Flandre, les communes de Looberghe, Millam, Gravelines et Wulverdinghe ont accueilli un concert d'exception dans leurs églises cette année. Il soutient l'animation culturelle avec la programmation sur le territoire de spectacles interprétés par le Théâtre des Insolites dans les communes membres. Le SIVOM a également accompagné de grands événements : le comité des fêtes de Drincham, le comité Gédéon pour l'organisation du cortège, le comité des fêtes de Looberghe pour le Festirural, le comité des fêtes de Millam pour la parade Noël et beaucoup d'autres. Au niveau de la compétence « aménagement et développement du territoire » : quelques réalisations encore : l'aire de pêche à Looberghe, le SIVOM a réalisé les travaux d'installation d'une aire de pêche pour un montant total de 84 000 €. Il a également créé l'aire de stationnement à Loon-Plage : le projet a pour but de créer un parking pour la Maison de la Nature réalisé en origami de béton nuancé, l'installation de l'aire de jeux à Saint Momelin qu'on a eu plaisir à inaugurer et l'aménagement du parc urbain de Craywick inauguré également tout récemment. Le SIVOM accompagne également la SPA des Rives de l'Aa et de la Colme et tout récemment il a procédé à la mise en place d'un jury de concours pour la réalisation d'un nouveau refuge pour chiens et chats sur la commune de Bourbourg. Le SIVOM a également en charge le Port de Plaisance Vauban Gravelines, pour rappel, il s'agit de 430 emplacements sur les 3 sites : Bassin Vauban, Anse des Espagnols, Quai des Islandais. Au niveau des travaux, à noter, l'aire de carénage, lancement de la consultation du marché de travaux pour la réalisation de l'aire de carénage et de grutage au Port de Plaisance Vauban Gravelines. Au niveau de l'Anse des Espagnols, refonte de l'accès sécurisé aux pontons de plaisance de l'Anse des Espagnols pour libérer l'axe de déplacement doux le long du Boulevard de l'Est. Au niveau du PAarc des Rives de l'Aa et de la Colme, c'est devenu un espace de développement des activités de loisirs et des événements populaires vous le savez, création d'une plateforme événementielle au PAarc. Pour la compétence « Cadre de vie des habitants », ce sont 13 communes qui adhèrent à cette compétence et le SIVOM participe à l'entretien des espaces verts de ces communes. Pour la compétence « emploi, formation, insertion » le SIVOM apporte son soutien à la Mission Locale des Rives de l'Aa et de la Colme pour accompagner les jeunes de 16 à 25 ans dans l'accès à la formation, la recherche d'emploi et la mise en corrélation de l'offre et de la demande. Il accompagne également le Groupe Pascal dont l'objet je le rappelle est la prévention, l'accompagnement et la prévention dans la lutte contre l'addictologie. Le SIVOM appuie également l'association Familiale de Gestion de l'Etablissement Agricole Public et pour finir l'association Tourville pour son chantier école dont les objectifs sont de favoriser le retour à l'emploi des jeunes et de permettre la redynamisation d'un public éloigné de l'emploi. Voilà Monsieur le Maire pour ce qui est de l'activité encore très riche cette année du SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme.

Monsieur le Maire : Merci Mme VANDERSTRAETEN pour ce rapport d'activité 2023. Comme je vous le disais au 1^{er} janvier 2025 nous rejoint Grand-Fort-Philippe, donc moi je suis heureux car j'ai connu le départ de Grand-Fort et je connais leur retour, la vie est un éternel recommencement finalement donc il faut s'en féliciter pour la compétence générale, mais également la commune d'Eringhem qui est mitoyenne de Drincham qui nous rejoint pour la compétence espaces verts donc nous passons à 20 communes, 45000 à 46 000 habitants, on commence à avoir un seuil critique intéressant qui peut nous permettre de faire un maximum de choses nous étions d'ailleurs en réunion avec les plaisanciers tout à l'heure, nous allons inaugurer prochainement une aire de carénage réalisée par le SIVOM. Le SIVOM qui vient à contribution si je puis dire du budget de la Régie du Port, voilà c'est mutualisé ce n'est pas uniquement Gravelines qui est seul face à son Port de Plaisance c'est l'intercommunalité qui soutient, je crois que tout cela est quand même très important.

La Mission Locale qui est importante aussi dans le contexte que vous connaissez, Alain MERLEN a pu me représenter à plusieurs réunions à la fois à l'assemblée générale au niveau national mais également à Dunkerque avec Monsieur le Sous-Préfet qui est venu à la Mission Locale de Gravelines, je voulais vous remercier Monsieur le 1^{er} Adjoint d'avoir été présent pour soutenir la Mission Locale et représenter ainsi la municipalité à ces différents événements, voilà pour ce rapport d'activité ce que je pouvais dire de plus. Le SIVOM a aussi ses propres locaux désormais, Place des Messageries, je crois que c'est aussi quelque chose de positif. C'est quand même pratique pour lui d'avoir ses propres locaux, SIVOM désormais dirigé par Didier HUBERT qui a pris comme vous le savez la suite de Céline LERICQUE il y a maintenant quelque temps et le SIVOM a d'autres réflexions sur des équipements qui pourraient être mutualisés sur un périmètre plus large. Voilà pas de souci, merci.

Monsieur le Maire : Du SIVOM nous passons à un échelon plus important, la CUD, je vais laisser le soin à Claudine BARBIER conseillère communautaire de nous présenter le rapport.

16. Rapport d'activité 2023 – Communauté Urbaine de Dunkerque :

Madame Claudine BARBIER, expose au Conseil qu'en vertu de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, les présidents des établissements publics de coopération intercommunale doivent adresser au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal.

Le rapport d'activité de la Communauté Urbaine de Dunkerque pour **2023** a donc ainsi été transmis à l'ensemble des membres du Conseil Municipal invités à en prendre connaissance.

Le rapport d'activités a été présenté à la Commission Municipale « Finances - Administration Générale - Ressources Humaines ».

Madame BARBIER : Pour cette année 2023, 3 axes principaux ont été retenus. Le 1^{er} axe, c'est « conforter l'attractivité retrouvée de notre territoire » en faisant le pari du bassin industrialo-portuaire la CUD accompagne les projets d'implantation et de développement des entreprises, elle met en place un observatoire économique et fiscal tout en maintenant l'accompagnement financier du développement portuaire. Elle impulse une dynamique entrepreneuriale avec la Turbine, un partenariat économique avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et accompagne le Club de l'Economie sociale et solidaire du Dunkerquois. Le renouveau économique c'est aussi la transformation de l'office de tourisme et des congrès communautaires en EPIC, le déploiement des nouveaux outils avec l'AGUR pour poursuivre le travail d'observation touristique, le déploiement de la filière plaisance-nautisme avec le projet « Marina ». Il est nécessaire de développer l'offre de formation en lien avec les nouveaux besoins économiques en facilitant l'accès aux métiers porteurs, une offre de formation plus attractive et fournie en coopération avec l'ULCO. Les deux 1^{ères} promotions d'écoles d'ingénieurs et la mise en place de plateaux techniques pour la formation aux métiers de la batterie commencent à faire effet.

Le renouveau urbain qui accompagne la décision d'une agglomération attractive se poursuit avec l'aménagement des zones d'activité, la reconquête du Môle 2 et la mise en œuvre du Plan Pluriannuel de voirie, le réaménagement des digues de Malo et de Dunkerque. La construction d'un habitat inclusif en soutenant la production de logements, en luttant contre l'habitat indigne et en trouvant un équilibre entre les meublés de tourisme et les logements classiques. En créant un observatoire du commerce, la CUD anticipe les mutations du commerce qui surviennent du fait des changements sociétaux. Les nouvelles mobilités sont accompagnées par la CUD que ce soit le réseau de bus avec une fréquence plus efficace, les déplacements à vélo avec la mise en place d'un plan vélo comportant notamment un réseau de 410 kms de pistes cyclables, des parcs à vélo sécurisés et le prêt de vélos. Afin de favoriser l'expérience à l'international des jeunes le dispositif Odyssée et le dispositif Ulysse proposent des aides financières et des séjours sur mesure. Le 2^{ème} axe c'est « faire preuve d'audace et d'innovation en faveur de la transition écologique, énergétique et sociale », je vais nommer les faits marquants, pour la transition énergétique c'était la pose de la 1^{ère} pierre de la station de production d'hydrogène, la participation au comité régional de l'énergie, l'appui aux communes dans la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables et la signature avec Enedis d'une convention de partenariat en faveur de la transition énergétique et numérique. Concernant la prévention des risques naturels, c'est la sécurisation de la partie Ouest du territoire contre la submersion marine, la surveillance du trait de côte, l'élaboration du plan intercommunal de sauvegarde, l'organisation d'un exercice de submersion marine afin d'améliorer le temps de réaction des équipes. Concernant la préservation de l'eau, c'est l'évolution dans le traitement des eaux usées, traitement des sédiments, surveillance des eaux, l'eau du Dunkerquois plus douce et impulser la sobriété des usages auprès des habitants. Pour préserver les biens communs, il a été mis en place du tri en dehors du domicile, plus de prospectus dans les boîtes choisies par 70 % des ménages, la nouvelle installation à Gravelines de la régie collecte et la mise à disposition de terrains de culture pour favoriser le circuit-court. Pour préserver la biodiversité, 15 000 arbres ont été plantés en 2023 près du lac de Téteghem, l'ancienne friche industrielle de Fort Mardyck permet de sensibiliser le public aux enjeux de la biodiversité et la parc zoologique Bio-Topia assure la préservation des espèces menacées. La CUD a pris des mesures bien que ce sujet soit du ressort de l'État pour soutenir les étudiants en médecine, infirmiers et médecins. Une 1^{ère} année d'études de médecine peut se faire à Dunkerque, il a été décidé de la création également d'un centre départemental de santé ainsi que d'un centre intercommunal de santé avec plusieurs antennes. Le 3^{ème} axe : il s'agit de « créer du sens commun et de la solidarité en associant les citoyens et les acteurs » en créant des manifestations populaires : le Festival de danse Allure Folle qui a lieu en ce moment, la Bonne Aventure, Les Gigapuces, les Fêtes de la Mer. La CUD permet aux habitants de partager des émotions collectives. Pour conforter le rôle des communes, de nouveaux services communs et une mobilisation des partenaires institutionnels ont permis de faire face aux nouveaux enjeux du territoire notamment par le numérique avec une connexion très haut débit pour tous, une application de promotion de la pratique du vélo, des mesures contre l'exclusion numérique par l'accompagnement et des mesures d'accompagnement de la digitalisation des commerces. Quelques chiffres, si vous permettez, l'année 2023 aura été particulièrement marquée par la préparation et le soutien à l'implantation des gigafactories l'aide au développement de la plateforme industrialo-portuaire, la rénovation et l'aménagement de voies et d'espaces publics ou encore la poursuite de politiques de renouvellement urbain et de rénovation urbaine. La CUD compte 200 689 habitants, le budget de la CUD est de 657 millions d'euros, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 479 millions d'euros, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 538 millions d'euros. Les dépenses d'investissement ont été de 141 millions d'euros et le reversement aux communes de 150 millions d'euros, la dette au 31 décembre est de 520 millions d'euros.

Sur une dépense de 1 000 € : 737 concernent les dépenses de fonctionnement contre 263 € de dépenses d'investissement dont 44 € de remboursement d'emprunt. Sur 1 000 € de recettes : 827 € concernent les recettes de fonctionnement, dont 791 € de fiscalité, contre 173 € de recettes d'investissement dont 140 € d'emprunt. La CUD emploie 1 556 agents, les fonctionnaires représentent 87 % des effectifs, 7 % sont des contractuels permanents, 6 % des contractuels non permanents. La variation des effectifs entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31/12/2023 a été de 0,7 %. Ce rapport d'activité témoigne de l'engagement des équipes communautaires et de ses agents sur tous les champs du quotidien de nos populations.

Monsieur le Maire : Merci Mme BARBIER pour ce rapport. Je pense que vous connaissez l'activité de cet établissement public très très important, 1^{ère} Communauté Urbaine volontaire de France, créée faut-il le rappeler en 1969.

Monsieur le Maire : Sans plus tarder, je vous propose d'enchaîner avec le rapport de la Régie Gravelinoise des Equipements de Sports et de Loisirs.

17. Information – Présentation du Compte Financier 2023 de la Régie Gravelinoise des Equipements de Sports et de Loisirs :

Madame Claudine BARBIER, expose au Conseil qu'en vertu de l'article R.2221-52 du Code Général des Collectivités Territoriales, les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière, chargées de l'exploitation d'un service public à caractère industriel et commercial, doivent transmettre chaque année pour information, à leur collectivité de rattachement, le compte financier du dernier exercice écoulé.

En ce sens, les membres du Conseil Municipal sont invités à prendre connaissance du compte financier 2023 transmis par la Régie Gravelinoise des Equipements de Sports et de Loisirs.

Le compte financier 2023 a été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 1^{er} Octobre 2024.

Le compte financier 2023 a été présenté à la Commission Municipale « Finances – Administration Générale et Ressources Humaines ».

Madame BARBIER : Dans le contexte, après une année 2022 marquée au 2nd semestre par le démarrage des travaux du plateau multisports et l'accueil renforcé des clubs en piscine suite à la fermeture à l'époque de la piscine municipale, la Régie a dû faire face en 2023 à une augmentation considérable du coût des fluides. Au 31/12/2023, la Régie employait 74 salariés soit 69,26 équivalents temps plein (dont 15 salariés à temps partiel + 1 contrat d'apprentissage + 1 contrat à durée déterminée). La RGE SL a eu recours à 36 salariés en CDD ou en intérim. Pour l'année 2023, la dotation financière de la commune s'est élevée à 4 304 189 € dont 172 016 € pour le cinéma. Les travaux en cours sur le plateau multisports et la nécessité qui en découlait d'installer le VIP du BCM à l'étage du bâtiment a entravé le développement commercial de la Régie au sein de Sportica, toutefois forte de son agrément Atouts France l'autorisant à commercialiser des offres packagées, c'est la marque « Destination Gravelines », l'équipe commerciale a généré en 2023 un chiffre d'affaires hors sports de 772 347,88 € contre 829 250 € en 2022.

Je vais vous détailler un peu les activités de la fréquentation : pour la piscine la fréquentation est en hausse de 18,74 % par rapport à 2022, le chiffre d'affaires est de 179 421€. L'espace rollers a fermé le 15 mars 2020, et a réouvert uniquement aux groupes : centre aérés / scolaires / anniversaires. La fréquentation a été en hausse, 10 189 entrées en 2023, le chiffre d'affaires s'est établi à 20 014 €. Le bowling a enregistré un chiffre d'affaires de 86 401 €, en hausse de 26 % en partie dû au changement de machinerie qui a été opéré en juin 2022. Le cinéma a réalisé un chiffre d'affaires de 128 512 €, + 25%. Les forfaits multi activités sont en 2023 en hausse avec 4 443 forfaits vendus. L'occupation des locaux par les diverses associations Gravelinoises est en hausse de 12 438 heures dont 8 518 heures qui concernent la piscine. L'hébergement collectif enregistre un chiffre d'affaires de 108 572 €, pour rappel depuis l'automne 2020, cet hébergement accueillait du 15 août au 30 juin les jeunes basketteurs du centre de formation du BCM. Le secteur restauration a enregistré une légère hausse de son activité avec un chiffre d'affaires global de 703 465 € soit 12,87 % de hausse, le restaurant du bowling a enregistré un chiffre d'affaires de 505 533 € contre 348 000 € en 2022. Les produits commerciaux de « Destination Gravelines » réalisent un chiffre d'affaires de 772 347 € contre 829 000 € en 2022, cette baisse est expliquée notamment par la non reconduction de gros événements qui avaient été organisés sous chapiteau en 2022. Les résultats d'exploitation, en 2023 le solde d'exécution est déficitaire en exploitation à hauteur de 225 660 € soit un déficit cumulé de 594 152 € au 31/12/2023. Le chiffre d'affaires à hauteur de 1 493 985 € est en baisse de 49 445 € par rapport à 2022 à cause de l'indisponibilité du plateau multisports et des espaces attenants. Les charges à caractère général continuent d'augmenter avec 2 826 000 €, elles étaient principalement impactées par la hausse des fluides soit environ 56,46 %. Les frais de personnel baissent à 3 528 577 € en raison de l'externalisation de certaines prestations ou activités et du recours à l'intérim pour les remplacements d'arrêt maladie. En section d'investissement le montant des dépenses s'élève à 70 528 € et les recettes à 102 898 € soit un solde d'exécution déficitaire de 32 640 €. L'excédent cumulé d'investissement est porté à 355 606 €. Le sinistre survenu le 25 décembre 2023 que tout le monde a bien en mémoire et la destruction de 90 % des surfaces exploitées par la Régie sont venus renverser les projets portés depuis plusieurs années et le modèle économique préexistant. Les enjeux pour 2024 consistent principalement à mettre en œuvre le licenciement économique avec plan de sauvegarde pour l'emploi pour 40 salariés, à relancer l'activité des secteurs restants en activité : le bowling, le cinéma, « Destination Gravelines » et réorganiser la gestion administrative et commerciale au service du développement des activités. Voilà, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Merci Mme BARBIER pour ces 2 rapports concernant Sportica et la CUD. Pas de souci particulier.

Monsieur le Maire : Nous enchaînons avec le rapport de la SPAD, c'est Daniel WIMOT qui va nous présenter l'activité de cette société.

18. Rapport 2023 – Société Publique de l'Agglomération Dunkerquoise (SPAD) :

Monsieur Daniel WILMOT, rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 30 Juin 2010 décidant de la participation de la Ville à la création de la Société Publique de l'Agglomération Dunkerquoise (SPAD).

La SPAD a été créée le 03 Août 2010.

Il est aujourd'hui présenté au Conseil Municipal le bilan et le rapport d'activité pour 2023.

La Commission Municipale « Finances - Administration Générale - Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur WILMOT : Effectivement je vais vous présenter le bilan et le rapport d'activité pour l'année 2023. La SPAD est une société qui a été créée le 1^{er} septembre 2010. Son Président est le Maire de Grande-Synthe Martial BEYAERT et 16 personnes y travaillent de façon continue. Son domaine d'activité est essentiellement l'aménagement et la construction ainsi que la gestion locative. Son financement est une répartition de capital social donc 8 collectivités participent à son financement, je citerai la CUD à hauteur de 315 450 €, la ville de Gravelines à hauteur de 5 850 €, la ville de Bourbourg, la ville de Dunkerque, la ville de Cappelle-la-Grande, la ville de Coudekerque-Branche, Grande-Synthe mais également Tétéghem Coudekerque Village. 12 concessions confiées par la CUD : la ZAC Théâtre à Dunkerque, la ZAC Agropark de Bourbourg, Ecopark du Banc Vert à Dunkerque, Ecoquartier du Basroch à Grande-Synthe, Nicodème à Dunkerque, Eurénergie Aménagement, NPNRU Grande-Synthe, NPNRU Tétéghem, NPNRU St Pol sur Mer, Arsenal, Grand Millebrugghe, Cartonneries. 1 concession confiée par la ville de Gravelines : Port Vauban Marinaa. 10 mandats d'équipement : réhabilitation extension du TIC à Dunkerque, études préalables Les Cartonneries à Gravelines, il y en a d'autres, mais elles sont longues je ne les citerai pas. 1 mandat d'exploitation : Hôtel d'entreprises à St Pol sur Mer, Turbine et NTIC à Dunkerque. 2 contrats de prestations de services pour la gestion du stationnement en voirie et en structure. La situation financière de la SPAD, quelques chiffres clés, son chiffre d'affaires 23 750 031 €, produits d'exploitation 47 279 573 €, charges d'exploitation 46 992 827 €, charges salariales 994 458 € pour une situation à ce jour de trésorerie opérationnelle de 14 007 386 € et pour la société de 2 975 257 €. Les perspectives de développement : c'est l'engagement d'un Plan d'Evolution Stratégique (PES) afin de dresser un état des lieux de la situation des sociétés. A partir de cet état des lieux et de la situation actuelle, définir le socle stratégique à poursuivre à abandonner ou à développer pour chaque structure. Enfin, élaborer le plan d'affaires 2024-2028 et identifier les marchés, les actions, les moyens financiers et humains nécessaires pour la mise en œuvre de ce plan stratégique pour chaque société et le groupe. Quel est l'état des relations entre la collectivité et le groupement actionnaire ? Pour fin 2022 les avances ont été sollicitées à la CUD notamment le paiement est intervenu au cours du 1^{er} trimestre, je ne citerai que les Cartonneries 300 000 € et pour 2023 des avances ont été sollicitées à la CUD pour les Cartonneries 400 000 €, voilà Monsieur le Maire concernant la SPAD. Je voudrais rajouter quelques éléments qui nous concernent plus vis-à-vis de cette société notamment l'état d'avancement sur la Marinaa mais également les Cartonneries. J'y viens, Monsieur le Maire... Alors concernant les Cartonneries, la SPAD nous a accompagnés sous la forme d'un traité de prestations intégrées en 2015 et 2017 pour réaliser l'ensemble des études nécessaires à la définition du projet. Le traité de concession a été passé par la CUD compétente en matière de ZAC en 2019. Les études urbaines et environnementales ont été engagées entre 2020 et 2023. Aujourd'hui les travaux vont commencer au 1^{er} trimestre 2025 : création d'un pont entre la ZAC du Guindal, création de réseaux viaires et dépollution des espaces verts. La commercialisation a été menée en parallèle et la zone est déjà remplie notamment avec le CFA BTP qui sera terminé fin d'année, tout le monde a vu le chantier en cours et l'évolution de la construction de ce beau bâtiment. L'AFPI, le CFAI et le centre de formation LAHO seront également sur le site, le village d'artisans et d'entreprises, le dossier est en train de se monter c'est un sujet qu'on évoque également avec la CCI afin d'emmener des entreprises sur le site au sein d'un hôtel, enfin on ne l'appellera pas comme cela mais d'un ensemble immobilier qui pourra accueillir plusieurs cellules pour des artisans ou des entreprises.

Egalement la société LEV qui a souhaité venir s'installer sur la zone des Cartonneries puisqu'ils ont une nouvelle activité dans un autre domaine, et enfin la société Omexom. Ce qui veut dire que l'ensemble de la zone des Cartonneries est rempli au niveau des industries et des centres de formation. Un point également concernant la Marinaa où je vous disais que la SPAD était partenaire. Les 1^{ers} échanges entre la ville et la SPAD ont été menés en 2021 sur ce site. L'ensemble des études ont été menées entre 2021 et 2024, la commercialisation a été menée en parallèle, ce qui nous a fait gagner plus de 18 mois sur le calendrier. Le traité de concession a été passé en décembre 2022, le permis d'aménager est en cours d'instruction, dernière phase de participation du public par voie électronique jusqu'au 25 octobre. Les permis de construire vont être déposés au cours du dernier trimestre 2024 et les premiers travaux, construction de la route notamment, devraient débiter à la fin du 1^{er} semestre 2025. Le transfert de concession à la CUD sera proposé au conseil municipal de novembre. Voilà quelques informations sur l'activité de la SPAD.

Monsieur le Maire : Bien merci Mr WILMOT, c'est vrai que la Marinaa ça motive, donc on est heureux d'avoir eu l'accord aussi du Président du Département du Nord pour bouger la route parce que cet accord nous ne l'avions pas à ce jour et donc la semaine dernière j'ai reçu, suite à sa visite à Gravelines, un courrier où il me confirme son accord pour que nous puissions bouger la route départementale, qui comme vous le savez, longe le bassin et à terme va passer, donc venant de Saint-Folquin sur notre gauche, il va falloir bouger un certain nombre de choses dont le clubhouse de Gravelines Plaisance avec qui nous étions tout à l'heure, mais on voit bien comment les choses vont pouvoir s'articuler avec aussi la valorisation de la rivière d'Oye, cela va être aussi un espace un peu méconnu des Gravelinois qui vont pouvoir aussi découvrir ce secteur qui est quand même fort sympathique également. Et puis le Lidl qui devrait, nous l'espérons aussi avancer et pouvoir se rapprocher finalement du cœur de ville, ce qui sera, je crois aussi, un atout. Et puis après nous choisirons un opérateur qui aura la charge d'urbaniser de l'autre côté ce dont nous sommes propriétaires principalement dans le prolongement du cabinet d'expertise comptable que vous connaissez avec l'idée que nous avons d'avoir un hôtel qui pourrait aussi s'installer. Un hôtel au moins 3 étoiles peut-être plus avec une vue sur le port qui pourrait prendre place, on aurait quand même une attractivité renforcée, nous avons besoin d'avoir des solutions d'hébergement pour toutes celles et ceux qui vont venir. L'aire de carénage du Port par ailleurs est bientôt terminée donc petit à petit, le site Tourville aussi qui avance avec un opérateur privé qui s'est manifesté... Il y a d'ailleurs la problématique d'un garage sur laquelle nous aurons à nous positionner, nous-mêmes ou la CUD... Je préférerais que ce soit la CUD qui puisse se rendre acquéreur de ce garage de manière à faire en sorte que l'investisseur puisse faire d'autres choses il y a tellement de choses à faire et donner un coup de booster supplémentaire donc petit à petit on voit un peu quand même comment les choses vont s'articuler. Non loin de là, vous avez le secteur de la gare, au mois de février on inaugurerait les maisons qui ont été construites, c'était la fin de la phase 1 finalement qu'on a appelée phase 2 mais c'était la phase 1. Et puis après la phase 2 qui va enchaîner, puis la phase 3 et après comme le dit Monsieur WILMOT le centre BTP CFA qu'on inaugurerait aussi bientôt, je crois que la date est en cours d'être fixée... Tout s'enchaîne et nous désignerons la semaine prochaine l'architecte qui construira le Centre de la chambre de commerce LAHO Formation... Cela va être... Imaginez le Centre de BTP CFA mais 50 % plus grand pour vous donner des idées de surface, donc on va avoir là un pôle formation tout à fait unique, un endroit vraiment stratégique avec aussi nous l'espérons la capacité de réaliser un internat parce que ce ne sont pas uniquement les jeunes Gravelinois qui vont pouvoir, mon cher Raoul DEFRUIT, remplir ce centre de formation, il va falloir qu'ils viennent d'ailleurs... À la journée, nous allons les aider avec le SIVOM qui va financer une navette formation au départ de Watten, Saint-Momelin, arrivée à Gravelines on passe la journée là, le soir on repart...

Mais également je l'espère plus loin, des jeunes de plus loin qui vont venir et qui auront besoin de s'héberger donc là, on a aussi une réflexion sur l'hébergement. Hébergement qui pourra servir pour les jeunes pendant les périodes scolaires et pour des stages sportifs mon cher Christian DEVOS pendant les périodes de vacances scolaires et d'été. Petit à petit, les choses s'articulent, bon il faut faire preuve de patience, c'est sûr ce n'est pas un 100 mètres... On est plutôt dans le marathon long même... Les distances où il faut du souffle... Mais bon petit à petit on finit par y arriver avec un marché de l'immobilier qui n'est quand même pas facile en ce moment, il faut se dire les choses, il n'y a pas grand-chose qui se vend donc après il y a les taux... On espère que les taux puissent baisser mais bon au fur et à mesure les choses vont se débloquer je l'espère. Voilà pour la SPAD je voulais apporter quelques compléments je pense que pour celles et ceux qui vont nous écouter, nous réécouter c'est important qu'ils sachent un peu où nous en sommes.

Monsieur le Maire : Nous enchaînons toujours avec Mr WILMOT, cette fois-ci, pour le réseau câblé de télédistribution avec des belles avancées là aussi on a réussi à vendre ce réseau ce n'était pas non plus gagné. Nous l'avons vendu je crois à un prix intéressant et donc progressivement on va pouvoir accueillir d'autres opérateurs, là aussi cela a mis un peu plus de temps que prévu mais on y arrive progressivement, Mr WILMOT.

19. Rapport du Délégué de Service Public portant sur la gestion et la modernisation du réseau câblé de télédistribution – Société Gravelines Network - Année 2023 :

Monsieur Daniel WILMOT, expose au Conseil qu'en vertu de l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit examiner le rapport des délégués de service public pour en prendre acte.

En ce sens, les membres du Conseil Municipal sont invités à prendre connaissance du rapport concernant la délégation de service public portant sur la gestion et la modernisation du réseau câblé de télédistribution, remis par la Société Gravelines Network pour l'exercice 2023.

Conformément aux dispositions de l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport a été examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux lors de sa séance du 1^{er} Octobre 2024.

Le rapport du délégué de service public portant sur la gestion et la modernisation du réseau câblé de télédistribution 2023 de la Société Gravelines Network a été présenté à la Commission Municipale « Finances – Administration Générale - Ressources Humaines ».

Monsieur WILMOT : Pour rappel, alors on est bien sur l'année 2023, la ville de Gravelines a signé un contrat de DSP avec SFR Collectivité le 29 janvier 2009 pour une durée de 15 ans, suite à cela un avenant a été écrit, l'évolution du contexte réglementaire publié par l'ARCEP en 2010 a conduit à un rééquilibrage du modèle économique de la DSP aboutissant à la signature d'un avenant le 11 juillet 2012, une subvention supplémentaire a été accordée assortie d'une condition visant à optimiser la DSP. Il y a eu également extension des armoires du réseau de 2019/2020 pour être conformes à la nouvelle réglementation en vigueur en vue d'accueillir de nouveaux opérateurs. En 2021 on a eu l'arrivée de l'opérateur Orange, en 2023 la contractualisation de l'opérateur Bouygues et le 29 janvier 2024 effectivement,

comme vous le disiez Monsieur le Maire, la clôture de la DSP et la vente du réseau à la société Altitude Infra. Les faits marquants pour l'année 2023 : les 1^{ers} abonnements Bouygues, la préparation de la clôture de la DSP et la vente du réseau à la société Altitude Infra. Les résultats commerciaux pour 2023 nous constatons une augmentation significative du nombre d'abonnés de 2 176 à 3 004. Nous passons pour la 1^{ère} fois au-dessus de la barre symbolique des 50 % cela s'explique par la montée en puissance de l'opérateur commercial Orange à l'origine de 576 à 711 et l'arrivée de Bouygues avec 118 abonnés, SFR perd des clients avec un volume de 2 175 abonnés. Quelques indicateurs sur le nombre d'abonnés actifs, nous étions à 1 936 en 2019, 2 083 en 2020, 2 253 en 2021, 2 176 en 2022 et comme je le disais 3 004 en 2023. Concernant la qualité de service on note une diminution globale des incidents certainement liée à une révision du réseau pour la fin de la DSP, cependant il n'y a pas de distinction des incidents de service antenne mais seulement au niveau des armoires et la tête de réseau. Pour l'année 2023 il y a eu 224 incidents dont 1 majeur. Le chiffre d'affaires sur ce réseau, alors avec 485 k€ de chiffre d'affaires pour 2023 Gravelines Network présente des ventes en baisse par rapport à l'année 2022, cette baisse s'explique essentiellement par une baisse des ventes de tranches liées à la fin de la DSP, par contre les hébergements augmentent avec l'arrivée pour la fin de l'année de Bouygues. La répartition du chiffre d'affaires, la vente de tranches pour l'année 2023 : 68, le nombre de raccordements : 59, les redevances alors c'est en k€ que je vous parle 266 k€, les transports NRO : 10 k€, c'est un peu technique tout cela mais il faut le savoir hébergement : 65 k€ pour un total de 485 k€. Le compte résultat 2023 est historique, le résultat d'exploitation de 209 k€ est le meilleur enregistré depuis de début de la DSP et le résultat net est le 2^{ème} meilleur résultat avec 69 k€ et le 3^{ème} positif. Ce résultat est fortement impacté par la dotation aux amortissements qui est de 38 k€ alors que les autres années nous oscillions entre 200 et 300 k€, là encore expliqué par la fin de la DSP. En conclusion, l'année 2023 marque la fin d'une période importante pour la ville de Gravelines avec la clôture de la DSP. Cette dernière année a été marquée par des événements significatifs notamment la vente du réseau à Altitude Infra et la préparation de la clôture de la DSP incluant la récupération des données techniques, administratives, et commerciales du réseau. Les résultats commerciaux sont encourageants avec une nette augmentation du nombre d'abonnés dépassant pour la 1^{ère} fois la barre des 50 % du taux de pénétration. L'arrivée des nouveaux opérateurs avec Orange et Bouygues Télécom a dynamisé le marché bien que la fin de la DSP représente un tournant pour le réseau FTTH de Gravelines les indicateurs commerciaux et financiers montrent une meilleure solidité par rapport aux années précédentes, le transfert à Altitude Infra devrait apporter une nouvelle dynamique du marché avec l'extension des opérateurs, voilà Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur WILMOT... Donc voilà Altitude nous a confirmé ouvrir à Orange son réseau, c'est d'ailleurs dans le magazine du mois de novembre ce sera confirmé aux Gravelinois qui pourront désormais, ils auront un choix il y aura SFR Numéricable, il y aura Orange et puis nous aurons Free et puis Bouygues, je l'espère on n'a pas encore la date...

Monsieur WILMOT : Bouygues est déjà présent.

Monsieur le Maire : Bouygues est déjà présent mais nous l'aurons par la fibre...

Monsieur WILMOT : Oui c'est Free qui aujourd'hui n'est pas encore demandeur pour venir sur Gravelines...

Monsieur le Maire : D'accord oui... Voilà, voilà donc vous aurez le choix pour vous abonner mes chers collègues et mesdames et messieurs voilà... Et puis à terme, il y aura aussi il faut le dire la fin du service antenne... Ce n'est pas pour tout de suite, mais à terme, il y aura la fin du service antenne puisque c'est un service qu'on maintient mais qui est un marché complémentaire, disons-le, pour la commune... Donc c'est vrai que régulièrement, il y a plusieurs postes de télévision dans les domiciles, il y a parfois un poste de télévision qui est branché sur la fibre optique et un autre sur le service antenne, mais à terme il faudra voir avec votre abonnement pour que vous n'ayez pas qu'un seul poste mais 2 voire plus pour ceux qui ont plus de 2 téléviseurs chez eux... Donc on va devoir faire un peu de pédagogie sur ce sujet-là... Ce n'est pas encore pour tout de suite, c'est 2028 c'est cela Monsieur WILMOT ?

Monsieur WILMOT : C'est cela, 2028.

Monsieur le Maire : On y sera vite quand même...

Monsieur WILMOT : Effectivement en 2028 mais on peut penser que d'ici là, la technologie aura encore évolué et on pourra ainsi connecter tous les équipements de la maison.

Monsieur le Maire : Ah d'accord et bien Mr WILMOT vous qui venez de France Télécom vous avez une expertise particulière... Pas de souci, merci.

Monsieur le Maire : Nous passons de la téléphonie au camping, Mme DENEUVILLE.

20. Rapport du Délégué de Service Public du Camping 2022/2023 – SARL Vauban Plein Air :

Madame Christelle DENEUVILLE, expose au Conseil qu'en vertu de l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit examiner le rapport des délégués de service public pour en prendre acte.

En ce sens, les membres du Conseil Municipal sont invités à prendre connaissance du rapport concernant la délégation de service public du Camping, remis par la SARL Vauban Plein Air pour l'exercice 2022/2023.

Conformément aux dispositions de l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport a été examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux lors de sa séance du 1^{er} Octobre 2024.

Le rapport du délégué de service public du Camping 2022/2023 de la SARL Vauban Plein Air a été présenté à la Commission Municipale « Finances – Administration Générale - Ressources Humaines ».

Madame DENEUVILLE : Pour rappel la DSP a été conclue pour une durée de 15 ans soit du 1^{er} octobre 2008 au 30 septembre 2023, ce rapport est le dernier de ce contrat qui a été mené pendant ces 15 années. Un nouveau contrat de DSP a d'ailleurs redémarré le 1^{er} octobre 2023 géré maintenant par la société « Nature & Vacances ». Le camping continue de fonctionner, de rayonner et est toujours attractif.

Pour revenir à ce contrat il s'agissait d'un contrat d'affermage à clauses concessives pour l'exploitation et la gestion du camping des Dunes. Le périmètre d'affermage correspond aux limites de la propriété affectée à l'exploitation des 283 emplacements locatifs et résidentiels classés 4 étoiles confort et grand confort. Le bilan d'activité du camping pour la saison 2022/2023 est le reflet d'une saison stable pour la partie clients annuels avec 171 contrats signés, la partie clients de passage quant à elle est en baisse de 17 620 nuitées. On comptait 50 836 nuitées pour la saison 2021/2022 et pour la saison 2022/2023 nous sommes à 33 216 nuitées. Le gestionnaire du camping des Dunes a fortement réduit les investissements lors de ce dernier exercice compte tenu de l'impossibilité de les amortir du fait de la fin de contrat au 30 septembre 2023. Concernant les chiffres, pour cette saison, le montant des charges de fonctionnement s'élève à 915 514 €, il est constaté une hausse du poste de personnel de 25 %, le poste de l'eau est stable, le poste électricité est en légère baisse par rapport à l'année précédente dû à la pose de nouveaux compteurs individuels, le poste entretien est en baisse dû à la problématique de fin de contrat et des amortissements, les charges financières sont en baisse également au niveau des investissements et des travaux. On note également une baisse des amortissements, arrêt des investissements en fin de contrat, les prestations de services quant à elles sont en hausse de + 67,88 % qui se justifient par la réalisation de travaux et de prestations de services externes pour cette fin de contrat. On notera également le montant de la redevance de l'affermage qui s'élève à 51 938 €. Quant aux recettes le montant s'élève à 761 089 € soit un résultat négatif de 154 425 € sur l'exercice de fin de contrat 2022/2023 pour le camping des Dunes.

Monsieur le Maire : Merci c'est donc le dernier rapport du délégataire précédent puisque depuis nous avons un nouveau délégataire, je voudrais saluer Jean-Pierre TESSIER et son épouse qui ont exploité ce camping durant un grand nombre d'années et donc c'est désormais Mr MAES qui officie, qui a déjà fait un certain nombre de changements dans ce camping qu'on aura l'occasion d'exprimer lors d'un prochain rapport. Pas de souci, merci.

Monsieur le Maire : Une rétrocession à la ville d'une concession, cela ne posera pas de souci, Mme DENEUVILLE.

**21. Rétrocession à la ville d'une concession cimetièrè dit de « Gravelines Centre » -
Monsieur Bruno DEVOS :**

Madame Christelle DENEUVILLE, fait part au Conseil du courrier, en date du 5 Juin 2024, de Monsieur Bruno DEVOS.

Celui-ci souhaite rétrocéder à la Ville la concession de terrain, de type tombe, d'une durée de 15 ans dont il est titulaire depuis le 26 mai 2021 : concession n°3160 au cimetière dit « de GRAVELINES CENTRE », Carré C1 / Allée A7 / Côté G – Empl 1.

Le remboursement s'effectue au prorata du temps écoulé depuis leur attribution pour les concessions temporaires et dans la limite des deux-tiers du prix d'achat de 120 €. Le tiers restant correspondant à la part versée au Centre Communal d'Action Sociale et ne pouvant être reversé au concessionnaire.

Il est donc proposé au Conseil de racheter la concession moyennant le prix de 61,89 € (soixante et un euros et quatre-vingt-neuf centimes).

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Merci, pas de problème.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.

Monsieur le Maire : Une délibération au chapitre « Education » Mme KERCKHOF pour le festival international du cirque des Hauts de France.

C. EDUCATION :

22. Remise aux jeunes des écoles de billets d'entrée – Festival International du Cirque des Hauts de France :

Madame Michèle KERCKHOF-LEDRANC, expose au Conseil :

Afin de permettre aux élèves et jeunes scolarisés à Gravelines de découvrir en famille un spectacle de cirque de qualité et de s'ouvrir aux arts du cirque pour ainsi renforcer leurs connaissances culturelles sur un patrimoine culturel et populaire de la France, il est proposé d'offrir aux élèves des écoles primaires et des collèges une entrée au Festival International du Cirque des Hauts-de-France lors des séances tout public.

L'ensemble des élèves des écoles publiques et de l'école privée du Sacré-Cœur, des collégiens du collège Pierre et Marie Curie et du collège privé Saint-Joseph bénéficieront de ce don, ce qui représente pour les représentations de novembre 2024 environ 2 066 entrées, soit un budget maximum estimé de **18 600 euros**, si chaque enfant s'y rend.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Merci Mme KERCKHOF, on a souhaité pouvoir faire bénéficier au maximum d'enfants et de collégiens de notre commune la capacité de voir ces numéros qui sont assez exceptionnels et il faut bien se le dire. Donc au mois de novembre : les 22, 23 et 24 au PAarc, sous ce chapiteau géant de 2 500 spectateurs.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.

Monsieur le Maire : Nous passons au chapitre « cadre de vie – environnement » Monsieur NOTEBAERT, vous avez 4 délibérations que je sais que vous aurez à cœur, comme votre prédécesseur l'avait en la personne de Mr BOUCHERY, de procéder à une ultime et nécessaire synthèse, merci.

Monsieur NOTEBAERT : Merci Monsieur le Maire, rassurez-vous, c'est ce que je vais faire.

D. CADRE DE VIE – ENVIRONNEMENT :

23. Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement :

Monsieur Laurent NOTEBAERT, expose au Conseil :

Il est rappelé que la Communauté Urbaine de Dunkerque exerce sur l'ensemble de son territoire et donc pour le compte de la Commune, la compétence en matière d'eau et d'assainissement.

L'établissement doit remettre à ce titre à l'ensemble des Communes membres, et conformément à l'article D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement.

Il est ainsi présenté aujourd'hui au Conseil Municipal le rapport pour l'année 2022.

Le rapport a été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 1^{er} Octobre 2024.

Monsieur NOTEBAERT : Tout d'abord à propos du rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement tout d'abord je voulais rappeler, j'en profite à chaque fois mais j'aime bien rappeler que nous n'avons pas de source d'eau potable sur le territoire de la CUD donc notre approvisionnement en eau vient des Flandres Intérieures et je voulais aussi préciser que notre eau potable ne vient pas de la sortie de nos stations d'épuration comme aussi on peut parfois l'entendre. Quelques chiffres pour 2022, du côté de l'eau potable sur la CUD et ensuite quelques communes qui ont adhéré, c'est plus de 99 000 abonnés. Ce sont 29 communes dont 17 de la CUD, ce sont 21 châteaux d'eau et réservoirs, cela représente un volume de 12,1 millions de m³ facturés aux particuliers et aux industriels. Je rappelle le rendement de notre réseau de distribution qui est de 91 %, je le rappelle parce que c'est certainement un des meilleurs en France ce réseau de distribution donc il faut le rappeler. Il y a beaucoup d'efforts qui ont été faits dans le passé et encore aujourd'hui pour faire en sorte qu'il y ait le moins de fuites possibles et c'est un véritable enjeu. Du côté du service assainissement assuré par la CUD il y a 89 701 abonnés desservis, 1 244 kms de linéaire réseau, 10 stations d'épuration, un volume d'eaux épurées de 11,4 millions de m³ et 4 222 tonnes de matières sèches. En 2022 c'était en terme de pluviométrie 684 mm, on peut craindre que par contre ce chiffre ne fera qu'augmenter au fur et à mesure des années. Un petit rappel sur le prix de l'eau, je pense que cela aussi c'est intéressant, aujourd'hui sur le secteur Gravelines mais de toute façon le secteur Dunkerque dorénavant c'est exactement la même chose, nous sommes à un coût pour l'assainissement de 3,32 € TTC du m³ et quand on y ajoute tous les autres coûts notamment la fourniture d'eau potable on obtient un coût de 5,71 € TTC du m³ pour l'ensemble des particuliers. J'ai choisi quelques faits marquants pour 2022. Alors, il y en a beaucoup en 2022 des faits marquants, mais j'en ai choisis quelques-uns qui me paraissaient intéressants. Tout d'abord une participation citoyenne au comité de l'eau, et l'ouverture du comité de l'eau justement à un panel de citoyens a permis aux habitants de s'exprimer sur les enjeux environnementaux autour de l'eau et les actions concrètes pour y répondre, c'est quelque chose d'important que la population puisse participer à cette réflexion.

Un autre fait marquant, c'est le dispositif récup'eau qui s'est mis en place, c'est un dispositif technique proposé par la CUD, c'est une aide technique et financière proposée pour la gestion des eaux pluviales à la parcelle, cela peut intéresser justement ceux qui ont une parcelle et qui voudraient faire en sorte que l'eau pluviale pénètre sur la parcelle en elle-même. 2022 c'est aussi l'année de l'inauguration de l'espace pédagogique à Coudekerque-Branche cela se passe dans l'enceinte de la station d'épuration de Coudekerque-Branche c'est un espace de plus de 60 m² qui est dédié à la pédagogie pour mieux comprendre l'eau et son cycle naturel et domestique et les spécificités de notre territoire. 2022 c'est aussi là que commencent les travaux sur le Schelfvliet qui étaient ô combien stratégiques à rénover et c'est aussi le début des travaux sur les perrés côté rive droite et rive gauche, travaux là aussi extrêmement importants pour Gravelines et Grand-Fort. En juillet 2022 Monsieur le Maire vous avez inauguré, c'était la pose de la 1^{ère} pierre de l'unité d'adoucissement de Moule on voit la photo de cette pose de la 1^{ère} pierre. Cette station d'adoucissement va permettre de réduire d'un tiers la teneur en calcaire de l'eau potable, alors cette station d'adoucissement est entrée en fonction au début de cette année-ci. L'objectif c'est d'apporter à chaque foyer une amélioration sensible et perceptible dans l'usage quotidien de l'eau, de maintenir les qualités minérales de l'eau distribuée pour que l'eau de boisson reste une source de minéraux bénéfiques pour la santé, de préserver le bon état des installations intérieures de tout risque de corrosion en veillant soigneusement à l'équilibre minéral de l'eau. On estime à environ 120 € /an et par foyer l'économie grâce à cet adoucissement de l'eau. Enfin je voudrais finir par quelques slides sur la qualité du service public d'assainissement collectif. Quelques chiffres d'abord, le traitement des eaux usées et pluviales c'est 10 ouvrages de traitement, c'est 11,4 millions de m³ d'eaux usées traitées en 2021 et 100 % des ouvrages d'épuration ont été déclarés conformes. C'est aussi 1 823 contrôles des rejets d'usagers particuliers, 119 contrôles des rejets d'activité économique et 220 autorisations de déversement. Un des axes majeurs c'est l'adaptation aux changements climatiques et préserver notre environnement, je pense que l'actualité météorologique locale et nationale montre toute l'importance de cet axe stratégique et donc de la nécessité d'agir pour s'adapter. C'est en particulier l'amélioration de la gestion des eaux pluviales avec la facilitation de l'infiltration de l'eau de pluie là où elle tombe donc pour les particuliers, ce que j'évoquais tout à l'heure les aides techniques et financières pour pouvoir le faire, c'est limiter les débordements des réseaux d'assainissement en milieu naturel par temps de pluie, ralentir la vitesse de l'écoulement de l'eau grâce à des aménagements hydrauliques doux et enfin favoriser le retour de la nature en ville par la mise en œuvre de techniques alternatives par rapport aux méthodes traditionnelles ou dites « tout tuyau ». C'est aussi justement la mise en place du dispositif récup'eau pour la gestion des eaux pluviales à la parcelle, ce que j'exprimais tout à l'heure qui rentre plus largement dans le programme éco gagnant, je vous incite tous à aller sur le site de la CUD pour voir les aides et le montant de ces aides qui sont disponibles. Justement s'adapter aux changements climatiques et préserver notre environnement c'est aussi améliorer les eaux de baignade sur le littoral Dunkerquois donc des solutions ont été mises en œuvre pour diminuer les impacts des rejets sur le milieu naturel et maintenir au mieux les différents usages de l'eau. C'est la poursuite des investissements des collectivités engagées avec le soutien financier de l'agence de l'eau et l'identification des axes prioritaires à mettre en œuvre qui sont autant de facteurs qui permettent de maintenir une bonne qualité des eaux des sites de baignade. J'en profite pour rappeler qu'encore une fois cette année la ville de Gravelines a obtenu le Pavillon Bleu qui repose entre autres sur une qualité d'eau de baignade de très bonne qualité, d'excellente qualité. Enfin et j'en finirai par-là, un dernier axe aussi important c'est la restauration des milieux aquatiques et prévention des inondations, c'est pour cela que j'en parle vu l'actualité. Cette restauration de la continuité écologique favorise la biodiversité des milieux naturels et permet de limiter les inondations, les milieux humides en bon état contribuent à atténuer les conséquences du changement climatique, c'est protéger les zones humides,

il faut restaurer les zones d'expansion de crues, entretenir et restaurer les milieux naturels non humides, enfin favoriser un fonctionnement plus naturel des canaux et rivières et la libre circulation des poissons, voilà ce que je pouvais dire sur ce rapport, Monsieur le Maire.

24. Rapport annuel 2022 sur le prix et la gestion du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés :

Monsieur Laurent NOTEBAERT, expose au Conseil :

Il est rappelé que la Communauté Urbaine de Dunkerque exerce sur l'ensemble de son territoire et donc pour le compte de la Commune, la gestion complète des services de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés.

L'établissement doit remettre à ce titre à l'ensemble des Communes membres, et conformément à l'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets.

Il est ainsi présenté aujourd'hui au Conseil Municipal le rapport pour l'année 2022.

Le rapport a été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 1^{er} Octobre 2024.

Monsieur NOTEBAERT : Je poursuis avec le rapport annuel 2022 sur le prix et la gestion du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. Pour commencer une petite carte pour rappeler à tous mes collègues et aux habitants qui nous regardent que sur la CUD nous avons en tout 4 déchetteries dont 1 à Gravelines, on le voit ici sur cette carte alors quelques chiffres, c'est toujours intéressant de les avoir en tête. En 2010, les déchets ménagers et assimilés qui étaient collectés hors gravats représentaient 109 422 tonnes alors je parle de 2010 parce qu'on va voir après que c'est une année référence pour un plan stratégique qui va venir après de réduction des déchets donc c'est pour cela qu'on en parle ici. En 2022 cette quantité était ramenée à 102 215 tonnes donc cela c'est de façon générale. Par habitant je pense que c'est cela qui est intéressant d'avoir en tête en 2010 cela représentait 558 kg/hab/an, en 2022 on était descendu à 525 kg/hab/an. Petit schéma sur l'objectif, il faut savoir qu'en France, la loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à l'économie circulaire (loi AGECE) du 10 février 2020 fixe un objectif : réduire les quantités de déchets produits de - 15 % entre 2010 et 2030. Voilà pourquoi on prenait la référence 2010 tout à l'heure, pour ce faire la CUD s'est dotée du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) c'est un document règlementaire qui permet de fixer les objectifs de réduction, de construire et d'animer un plan d'actions à l'échelle locale permettant d'atteindre ces objectifs sur 6 années, alors là ces 6 années c'est jusque 2030. La référence c'est 2010 on le voit sur ce schéma donc en 2010 nous étions à 599 kg/hab donc là c'est gravats compris, en 2021 on était à 659 kg/hab, pour 2030 l'objectif est d'arriver à 509 kg/hab. Il faut savoir qu'aujourd'hui au niveau national la production de déchets par habitant est plutôt aux alentours de 582 kg/hab/an donc à la CUD on est plus élevé que la moyenne nationale cela s'explique essentiellement parce que nous avons des déchets verts qui sont plus importants qu'ailleurs. Alors c'est assez étonnant mais en Bretagne comme dans le Nord de la France parce qu'il pleut plus;

il y a plus de production de déchets verts et comme c'est compté dans le poids à l'année par habitant et bien voilà on fait partie des régions qui produisons le plus de déchets parce qu'il y a ce fameux déchet vert donc vous voyez que nous devons réduire de 150 kg/hab d'ici 2030 d'où ce plan, le PLPDMA vous l'avez retenu. Ce PLPDMA se décline en 10 axes que je ne vais pas totalement détailler mais je vais rappeler les axes : 1) l'exemplarité des administrations donc cela c'est pour nous entre autres, collectivités. 2) Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité des actions. 3) Utiliser des instruments économiques pour favoriser la prévention. 4) Lutter contre le gaspillage alimentaire. 5) Eviter la production de déchets végétaux et encourager la gestion de proximité. C'est un axe majeur de réduction. 6) Augmenter la durée de vie des produits. 7) Favoriser la consommation responsable. 8) Réduire les déchets des activités économiques. 9) Réduire les déchets du BTP. 10) Réduire les déchets marins. Je voulais finir ce rapport en me focalisant un peu sur l'organisation de la collecte pour bien expliquer comment cela fonctionne. Les agents de la régie d'exploitation assurent la collecte des déchets par 4 modes qu'on connaît : le porte à porte, l'apport volontaire, les déchetteries et la collecte sur rendez-vous à raison d'un ramassage gratuit par an. Pour les particuliers le porte à porte se fait par les camions qui passent une fois par semaine. Il y a aussi les points d'apport volontaire pour la majorité des particuliers qui sont en habitat collectif, c'est aussi le cas pour le verre où là pour tout le monde, ce sont des points d'apports volontaires. Nous avons aussi les déchetteries donc pour les particuliers, ce sont les accès limités et gratuits et là je voulais préciser les choses c'est sous réserve de se présenter en déchetterie à bord d'un véhicule non floqué et de moins de 1m90, au-delà il faudra payer on n'est plus considéré comme particulier. Enfin le dernier ramassage c'est justement les encombrants et les tailles de haies en porte à porte sur rendez-vous, sachez que la CUD peut venir gratuitement une fois par an pour tous les particuliers soit pour les tailles des haies avec une possibilité de broyer sur place mais aussi une possibilité de passage une fois par an pour les encombrants, au-delà il faudra payer 12 € / passage. En 2022, c'était la mise en place de la nouvelle collecte avec le nouveau tri comme vous avez maintenant l'habitude de voir avec 3 sacs, le 1^{er} sac orange ou jaune transparent qui est pour les recyclables, le 2^{ème} le sac noir pour le reste sauf ce qui peut aller dans le sac vert ce qu'on appelle les bio déchets composés de déchets de cuisine à déposer dans ces sacs verts. Pour expliquer un peu comment ça se passe derrière et bien les camions bennes passent ramasser ces sacs, et ensuite cela va dans le centre de préparation de la matière provisoire, cela s'appelle comme ça le centre de tri qui va séparer les différents sacs. Les sacs jaunes iront dans des traitements au centre de tri et pourront être valorisés via des filières derrière. Les sacs noirs iront dans ce qu'on appelle le centre de valorisation énergétique qui permet là aussi de produire de l'électricité et enfin les sacs verts vont aller dans les plateformes de compostage et demain ce sera la méthanisation. Quand vous allez en déchetterie derrière il y a plusieurs possibilités de traitement d'abord soit par les services déchets CUD qui s'occuperont des recyclables qui iront donc en centre de tri. Soit les encombrants qui partiront après dans le centre de valorisation énergétique pour incinération ou soit les ressources vertes qui iront dans les filières de valorisation, ce qui n'est pas pris en charge par le service CUD c'est pris en charge par les prestataires extérieurs notamment gravats, batteries, huiles, piles lampes, fibrociment, qu'ils vont soit envoyer dans des filières de valorisation particulières soit qui iront dans ce qu'on appelle des installations de stockages de déchets non dangereux. J'en finirai par quelques chiffres, les dépenses de fonctionnement environ 46 millions d'euros, les recettes un peu plus de 40 millions d'euros, les dépenses d'investissement 11 273 781 €. En dépenses totales, les dépenses d'investissement représentent pratiquement 6 500 000 €. J'en ai fini Monsieur le Maire avec ce rapport.

25. Création d'un service Commun Ingénierie et Animation en matière de réduction et de valorisation des déchets dans l'espace public – Communauté Urbaine de Dunkerque et Communes membres :

Monsieur Laurent NOTEBAERT, expose au Conseil que le développement de nouvelles formes de coopération, plus intégrées, entre la Communauté Urbaine de Dunkerque et ses Communes membres a été posé comme un enjeu majeur du nouveau mandat 2020/2026.

Ces coopérations doivent notamment répondre aux nouveaux enjeux du territoire et aux attentes des habitants, par le biais d'une administration adaptée à la transformation de la société, que cela soit sur le plan écologique, numérique, économique ou social, en garantissant la mise en œuvre de services efficaces, réactifs et de proximité. Les domaines "techniques" et "ressources" ont été ciblés comme prioritaires pour engager cette transformation des administrations.

La qualité du cadre de vie est l'une des aspirations majeures de nos citoyens, exprimée dans les différents sondages réalisés sur le territoire lors des démarches de participation citoyenne (changer la vie ensemble, etc.). Parmi les facteurs clés, la propreté de l'espace public est un élément majeur pour garantir cette qualité du cadre de vie.

Nationalement, de nombreuses initiatives portées par des éco-organismes incitent les collectivités à améliorer leurs pratiques, financement à l'appui. Le plus souvent, ces financements, voire des majorations de ceux-ci, sont conditionnés à la réalisation d'actions territorialement coordonnées à l'échelle de l'agglomération. Ces actions peuvent être à géométrie variable en fonction des communes de l'agglomération et gérées par les communes mais, s'inscrivant dans le cadre d'une démarche globale à l'échelle de l'EPCI. C'est le cas par exemple de CITEO compétent en matière de tri et de recyclage des emballages ménagers qui aide les territoires à lutter contre les déchets abandonnés dans l'espace public, ou encore ALCOME sur la lutte contre les mégots. Ces démarches territoriales visent également à favoriser la prise en charge dans les bonnes filières de valorisation des déchets présents dans l'espace public.

C'est dans ce cadre que la Communauté Urbaine de Dunkerque ainsi que les 17 Communes de son agglomération à savoir : Armbouts-Cappel, Bourbourg, Bray-Dunes, Cappelle-la-Grande, Coudekerque-Branche, Craywick, Grand-Fort-Philippe, Grande-Synthe, Gravelines, Ghyvelde, Leffrinckoucke, Loon-Plage, Saint-Georges-sur-l'Aa, Spycker, Téteghem, Coudekerque-Village et Zuydcoote ont décidé de constituer un « service commun d'ingénierie et d'animation en matière de réduction et de valorisation des déchets dans l'espace public » au sens de l'article L.5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, afin de porter territorialement les démarches d'optimisation en matière de gestion des déchets dans l'espace public.

Ce service est opérationnel depuis le 1^{er} juillet 2024, pour une durée prévisionnelle de 5 ans, prolongeable par tacite reconduction.

Ses missions sont les suivantes :

- Recueil coordonné des actions mises en place par les Communes en matière de propreté dans l'espace public ;

- Veille et réponse aux différents appels à projet (financiers, en ingénierie) en matière de propreté, réduction et valorisation des déchets dans l'espace public pour le territoire et pour le compte des communes ; Organisation de la redistribution auprès des Communes membres pour le déploiement de leurs actions (nettoisement, etc.) ;
- Déploiement d'actions de communication sur le territoire en lien avec les différents appels à projet.

Les modalités de fonctionnement et de financement du service sont définies dans la convention jointe à la présente délibération.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- De décider la constitution d'un service commun au sens de l'article L.5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dans les conditions qui précèdent ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer la convention annexée ainsi que tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- D'autoriser l'autorité territoriale de la CUD à répondre aux différents appels à projets et à signer les documents afférents pour le compte de la Commune de Gravelines.

Le Comité Social Territorial a émis un avis favorable à l'unanimité le 25 Septembre 2024.

La Commission Extra-Municipale « Cadre de Vie, Environnement et Risques Majeurs » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

26. Avis sur le projet de reconstruction du poste de Warande par la Société RTE :

Considérant l'article R.323-27 du Code de l'Energie qui prévoit que le projet de reconstruction du poste de Warande porté par RTE doit faire l'objet d'une consultation des Maires et des gestionnaires publics,

Considérant le courrier du 5 septembre 2024 de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement à l'attention de la Ville de Gravelines, sollicitant son avis sur le projet dans un délai de 1 mois,

Considérant le dossier de demande d'approbation du projet de RTE,

Monsieur Laurent NOTEBAERT, rappelle au Conseil que :

La société RTE porte le projet de déconstruction du poste « Warande » de 400 000 / 225 000 volts, situé sur la Commune de Bourbourg, et de création d'un nouveau poste « Flandre Maritime » de 400 000 / 225 000 / 90 000 volts, sur la Commune de Saint-Georges-sur-l'Aa. Ces travaux vont également nécessiter d'adapter le réseau électrique existant.

Ce chantier d'envergure n'est pas sans impact sur le territoire local puisque sa réalisation est conditionnée au déplacement du refuge de l'Association « SPA des Rives de l'Aa », situé à Saint-Georges-sur-l'Aa.

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à la réalisation du projet de la société RTE, **sous réserve que le refuge animalier, situé à Saint-Georges-sur-l'Aa, soit transféré au préalable.**

La Commission Extra-Municipale « Cadre de Vie, Environnement et Risques Majeurs » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur NOTEBAERT pour ces rapports ô combien importants et je sais que vous avez eu à cœur comme votre prédécesseur d'être tout aussi passionné et synthétique. Mr DEFRUIT ?

Monsieur DEFRUIT : Monsieur le Maire, pour économiser puisqu'on vient de parler des déchets je voudrais demander à mon collègue Laurent s'il peut pour le conseil municipal des jeunes me donner ce qu'il a lu sur les déchets.

Monsieur le Maire : Excellente suggestion Mr DEFRUIT. Oui, Mr DEVOS, vous voulez savoir le nombre de sacs que la CUD distribue ? Les sacs verts, les sacs jaunes et les sacs noirs ? 3 couleurs... Non, il n'y a pas de violet encore... Bien écoutez on vous donnera le chiffre pour la réunion prochaine Mr DEVOS. J'avais quelques éléments d'informations à vous donner sur tout cela, importants concernant Gravelines, le site de stockage des camions qui font la collecte sur le secteur Ouest notamment à Gravelines vous le savez dans le secteur de la Gare va être déconstruit donc nous allons au 1^{er} trimestre 2025 déconstruire ce site qui nous appartient et qui était loué par la CUD, de manière à dégager cet espace pour accueillir des futurs logements dans le secteur de la Gare. Vous allez me dire où les camions vont-ils être stockés ? Ils seront stockés en zone Leurette, c'est un particulier Gravelinois en l'occurrence qui était propriétaire d'un grand hangar et qui va donc louer à la CUD ces espaces donc voilà ça enlèvera un peu de camions dans ce secteur, un peu de flux, je pense que ce sera bien vécu par les habitants de la Gare. 2^{ème} information il y a une réflexion de la CUD sur la déchetterie actuelle, où faut-il la situer ? Elle n'est plus aux normes, ce n'est pas évident de faire demi-tour enfin vous voyez un peu les contraintes de circulation donc il y a une réflexion sur ce sujet. 3^{ème} information sur la SPA, on a pris du retard sur la construction de la nouvelle SPA puisqu'il a tellement plu que pour construire et réaliser les fondations, voilà c'est un peu compliqué. C'est vrai pour l'hôtel et le camping au PAarc, c'est vrai aussi pour la SPA donc on va devoir trouver une solution transitoire pour les chiens et les chats qui sont à la SPA donc vous allez me dire où va être cette solution transitoire ? Après réflexion, nous allons pouvoir utiliser une partie des installations du secteur du Paintball sur la commune de Saint-Georges sur l'Aa qui accueillera donc provisoirement une SPA à cet endroit, avant que les travaux de la nouvelle SPA de Bourbourg soient terminés. Voilà pour ces 3 informations que je voulais vous communiquer. Je vous rappelle qu'au prochain conseil municipal, Mr PARENT viendra et nous expliquera, vous expliquera tout le circuit hydraulique, c'est passionnant la problématique des inondations, tout ce qui est fait etc... Qui fait quoi ? Enfin, chaque jour j'en apprends sur ce sujet ô combien important des inondations donc Philippe PARENT viendra nous expliquer tout cela.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.

Monsieur le Maire : Dernière délibération mais aussi toujours importante, « Affaires budgétaires et financières » Mr VEYER pour l'attribution de compensation définitive de 2023.

Monsieur VEYER : Merci Monsieur le Maire, chers collègues, je vais essayer d'être aussi concis que mon collègue Laurent NOTEBAERT.

E. AFFAIRES BUDGETAIRES ET FINANCIERES :

27. Attribution de compensation définitive de 2023 – Prise en compte du coût du service commun pour l'instruction des demandes d'enseignes, pré-enseignes et publicités :

Monsieur Julien VEYER, rappelle au Conseil :

En date du 20 décembre 2022, la Commune a approuvé par délibération la création du service commun pour l'instruction des demandes d'enseignes, pré-enseignes et publicités à compter du 1^{er} janvier 2023, auprès de la Communauté Urbaine de Dunkerque. Ce service fait l'objet d'une refacturation à la Ville de Gravelines déduite de l'Attribution de Compensation.

Par courrier en date du 2 juillet 2024, la CUD nous a informé du coût de ce service commun pour l'année 2023 qui s'élève à un montant de 2 308 €. L'exercice 2023 étant clôturé, ce montant n'a pas été déduit de l'AC 2023 comme prévu et le reversement a donc été fait sur l'exercice comptable 2024.

Par délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2023, le montant de l'Attribution de Compensation avait été fixé au regard de la révision libre à 30 812 635 €. Pour rappel, l'AC Communautaire comprend trois composantes :

- l'AC « historique » de 32 390 996 €,
- l'AC « transferts de compétences ou services communs » venant en réduction de l'AC historique de - 554 766 € pour la promotion du tourisme et de - 1 771 € pour l'Environnement Numérique de Travail,
- l'AC « prélèvement de fiscalité dans le cadre de la Dotation de Solidarité Communautaire » de - 1 021 824 €. Ce prélèvement 2023 correspond au cumul des gains de fiscalité de 2021 (158 947 €), de 2022 (347 363 €) et de 2023 (515 514 €).

Le montant du service commun pour l'instruction des publicités, enseignes et pré-enseignes n'était pas intégré à la composante AC « transferts de compétences ou services communs ». Par conséquent, il convient de la compléter de - 2 308 € pour 2023 fixant l'AC définitive 2023 à 30 810 327 €.

Il est donc proposé au Conseil :

- D'approuver le montant définitif de 30 810 327 € pour l'AC 2023 en intégrant le coût du service commun « instruction des publicités, enseignes et pré-enseignes, sachant que le montant comptabilisé en 2023 est de 30 812 635 €, les 2 308 € faisant l'objet d'un reversement sur l'exercice comptable 2024.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Merci Julien VEYER pour cette délibération qui ne posera pas de problème.

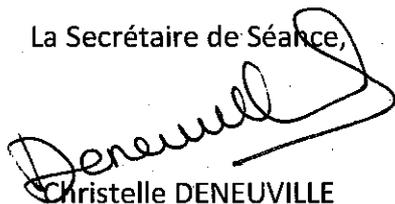
Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.

Monsieur le Maire : Je souhaitais vous faire part de la nécessité de décaler le prochain conseil municipal, celui-ci se déroulera sous toute réserve le 26 novembre, voilà. Vous allez me dire : pourquoi décale-t-on le conseil municipal ? Tout simplement parce que vous avez compris que nous allons peut-être être victimes d'une mauvaise nouvelle, c'est-à-dire d'une diminution de nos recettes, décision du nouveau Gouvernement. Diminution de nos recettes de 1 100 000 €, voire 1 200 000 €, ce n'est pas rien quand même... Plus a priori une hausse des charges patronales représentant en valeur absolue environ 500 000 €. $1\ 100\ 000\ € + 500\ 000\ € = 1\ 600\ 000\ €$ qu'il nous faudra trouver dans le budget donc inutile de vous dire que malgré nos efforts, nous allons devoir redoubler d'efforts une nouvelle fois... Mais on va quand même attendre les débats du Parlement donc on va décaler un peu le Rapport d'Orientation Budgétaire mais on a quand même la volonté de voter le budget en décembre à la date que nous avons fixée initialement, je crois que c'est le 18 décembre, on resterait là-dessus. Donc notez, 26 novembre et 18 décembre avec bien évidemment la nécessité de revoir les postes, on avait prévu une très grosse section d'investissement pour l'an prochain, cela risque d'être peut-être un peu plus compliqué donc voilà l'exercice se durcit. Voilà mesdames et messieurs, chers collègues, il est 20 h 15, je crois que nous avons bien travaillé, il me reste à vous souhaiter une bonne soirée, à très bientôt.

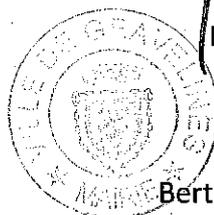
La séance est levée à 20 h 15

Présenté lors de la séance du Conseil Municipal du **18 DEC. 2024**

La Secrétaire de Séance,


Christelle DENEUVILLE

Le Maire,



Bertrand RINGOT

1970

1971

Suspension de séance – PV du CM du 17/10/2024

- Intervention de M. Luc MARTIN, président de la Commission Particulière du Débat Public sur le projet de construction de réacteurs EPR, de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP)

Monsieur le Maire : Je lève donc la séance pour que nous puissions accueillir Mr MARTIN et lui laisser l'initiative de nous présenter ce débat public, dans quel contexte il s'inscrit, comment il se déroule et le calendrier bien évidemment, chacun l'aura compris c'est un rendez-vous majeur de notre ville avec l'histoire industrielle, énergétique. C'est un rendez-vous qu'ont vécu nos prédécesseurs il y a 50 ans donc nous avons peut-être l'opportunité de revivre ce qui a été vécu par celles et ceux qui étaient à notre place, encore faut-il mes chers collègues participer au Débat Public, et surtout s'exprimer puisque parfois ce ne sont pas toujours celles et ceux qui sont les plus favorables qui sont présents à ces réunions donc il faut aussi que ceux qui sont favorables dont nous faisons partie puisque faut-il vous rappeler, mes chers collègues, je me tourne vers les plus anciens, il en reste quelques-uns, c'était en 2004 Monsieur le Président, que nous avons pris l'initiative d'écrire à François ROUSSELY à l'époque, il y avait un certain nombre d'agents EDF qui m'avaient sollicité à juste titre et nous avons écrit à François ROUSSELY pour lui dire : si vous avez un jour, si vous prenez la décision de reconstruire des EPR... EPR 2... Mais à l'époque le 2 n'existait pas... Après Penly qui avait été désignée et Gravelines pourrait être choisie... Les années se sont écoulées, 20 années sont passées, il faut que cela mûrisse, la décision, 20 années sont passées jusqu'à cette déclaration de Belfort du Président de la République qui nous a, disons-le du moins sur ce point, redonné un espoir de voir une suite finalement à cette centrale nucléaire car chacun sait qu'elles n'ont pas non plus une durée de vie éternelle. Donc pour nous c'était aussi cela, s'inscrire dans une suite finalement et moi je me félicite que cette démarche ait abouti. Reste maintenant à bien la mener avec tous les considérants, nous aurons l'occasion d'y revenir je demanderai à Mr NOTEBAERT d'expliquer la démarche que nous avons voulu engager au niveau de la municipalité, voilà ces quelques mots que je voulais dire, Monsieur le Président, je vous passe bien volontiers la parole, merci.

Monsieur MARTIN : Merci Monsieur le Maire, mesdames messieurs bonjour et merci de m'accueillir pour ce temps de 20 minutes, vous m'avez dit, vous n'êtes pas rancunier Monsieur le Maire parce que pour l'accueil républicain dans notre réunion d'ouverture, vous, je vous avais demandé si vous pouviez faire cet accueil en 4 minutes et vous m'accordez généreusement 20 minutes, vraiment je vous remercie beaucoup...

Monsieur le Maire : Voilà... Je n'espère rien de spécial en échange...

Monsieur MARTIN : Si Monsieur le projectionniste veut bien passer la photo suivante, voilà je voudrais vous parler de ce qu'est la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). Slide suivant.

La **Commission nationale du débat public (CNDP)** est l'autorité indépendante chargée de garantir le droit à l'information et à la participation de toute personne, aux décisions qui concernent l'environnement.

« Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement. »

EXTRAIT DE L'ARTICLE 7 DE LA CHARTE CONSTITUTIONNELLE DE L'ENVIRONNEMENT

Communément appelée la CNDP c'est l'autorité indépendante chargée de garantir le droit à l'information et à la participation de toute personne aux décisions qui concernent l'environnement, et précisément ce projet d'EPR à Gravelines va avoir un impact sur l'environnement : environnement naturel, environnement humain, environnement sociétal et donc cet engagement est inscrit dans l'article 7 de la charte constitutionnelle de l'environnement donc cela fait partie du bloc constitutionnel de notre République. Il ne peut pas y avoir de loi qui aille contre et donc c'est ainsi que la loi de 1995 a mis en place la CNDP par la loi qui s'appelle la loi Barnier. Si ça vous parle, c'est un nom qui est pas mal dans l'actualité en ce moment, voilà...

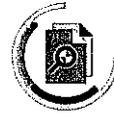
Les 6 principes de la CNDP



INDÉPENDANCE
Vis-à-vis de toutes les parties prenantes



NEUTRALITÉ
Par rapport au projet



TRANSPARENCE
Sur son travail, et dans son exigence vis-à-vis du responsable de projet



ARGUMENTATION
Approche qualitative des contributions, et non quantitative



ÉGALITÉ DE TRAITEMENT
Toutes les contributions ont le même poids, peu importe leur auteur



INCLUSION
Aller à la rencontre de tous les publics

Le fonctionnement de la CNDP : c'est 25 membres choisis dans toutes les strates de notre société, il y a un député, un sénateur, des associations environnementales, des représentants des Maires, des représentants des secteurs socioprofessionnels. Les principes qui régissent la CNDP et qu'on va appliquer dans ce débat qui nous amène à Gravelines aujourd'hui c'est 1) l'indépendance donc la CNDP a un budget propre, je ne suis pas sous l'autorité de l'Etat ni d'aucune entité, elle a son fonctionnement propre. 2) la neutralité, c'est important parce que dans ce projet de débat, nous à la CNDP, à la différence d'un commissaire enquêteur plus tard qui viendra faire les enquêtes publiques nous n'émettons pas d'avis, nous n'aurons pas d'avis sur ce projet d'EPR pour dire il faut 2 EPR à Gravelines ou il n'en faut pas, il faut les mettre ailleurs par contre on aura un avis sur la qualité du débat. On synthétisera les arguments présentés par les gens et on s'assurera qu'il y a bien des réponses à toutes les questions posées et une écoute de toutes les suggestions qui auront été faites. 3) la transparence : c'est très important on souhaite que toute information possible soit mise à disposition du public de la façon la plus claire et la plus compréhensible possible et d'ailleurs on a expérimenté quelque chose d'assez nouveau qui a d'ailleurs surpris un peu EDF c'est qu'on est passé par un dispositif qui s'appelle « Facile à lire » et on prend le document des ingénieurs et on le fait retravailler par des spécialistes du langage simple, commun pour que tout un chacun puisse comprendre la teneur profonde du projet.) l'argumentation : c'est le fait de ne prendre en considération que les arguments et non pas de faire une comptabilité des pour ou des contre le projet, un seul argument pertinent porté par une seule personne, pour nous, il a autant de valeur qu'un argument qui serait contresigné par 150 personnes. 5) l'égalité de traitement : dans nos réunions il n'y a pas d'ordre protocolaire à part bien sûr l'accueil républicain qui est une tradition mais chaque intervenant a le même droit à la parole qu'un autre. 6) l'inclusion : c'est favoriser l'accueil de tous les publics, les publics éloignés donc au-delà des temps forts que je vais vous présenter c'est ainsi que par exemple nous sommes allés vendredi à la maison d'arrêt de Dunkerque, à la rencontre des prisonniers qui étaient volontaires, pour un débat très riche. On est allé à l'institution des Papillons Blancs aussi avant-hier et également je suis allé rencontrer les habitants de Gravelines par exemple au Bain des Minteux...

Monsieur le Maire : Au Coin des Minteux ! ... Pas le Bain...

Monsieur MARTIN : Oui excusez-moi... Et donc on a pu aller expliquer le projet au cœur vivant de Gravelines...

Monsieur le Maire : Ça a été ?

Monsieur MARTIN : On a été accueilli de façon remarquable avec Mme FOURNIER, notre chargée de mission qui est à mes côtés...

Monsieur le Maire : Ah oui... Elle est du cru, elle est du cru... Elle a son passeport...

Monsieur MARTIN : Oui, oui... Donc nous sommes une équipe de 10 personnes en fait, 5 sont de la Région et notamment de Gravelines, et 5 sont extérieurs à la Région pour une raison d'équilibre... Monsieur le projectionniste...

1/ PRÉSENTATION DE LA CNDP

L'Équipe du Débat de Gravelines



1/ PRÉSENTATION DE LA CNDP

L'Équipe du Débat de Gravelines

- L'équipe du secrétariat :
 - Vanessa HAUSTEIN, Secrétaire Générale
 - Anne-Sophie FOURNIER,
 - Paul GALLI.

Nous sommes 7 garants du Débat Public + 3 au pôle secrétariat que nous avons souhaité installer dans Gravelines au cœur de la cité. Voilà donc vous avez devant vous les 7 garants qui sont missionnés ponctuellement + 3 employés permanents sur cette opération pour toute la durée de la mission. L'équipe de secrétariat est dirigée par Mme HAUSTEIN aidée donc par Mme FOURNIER et Mr GALLI. Slide suivant.



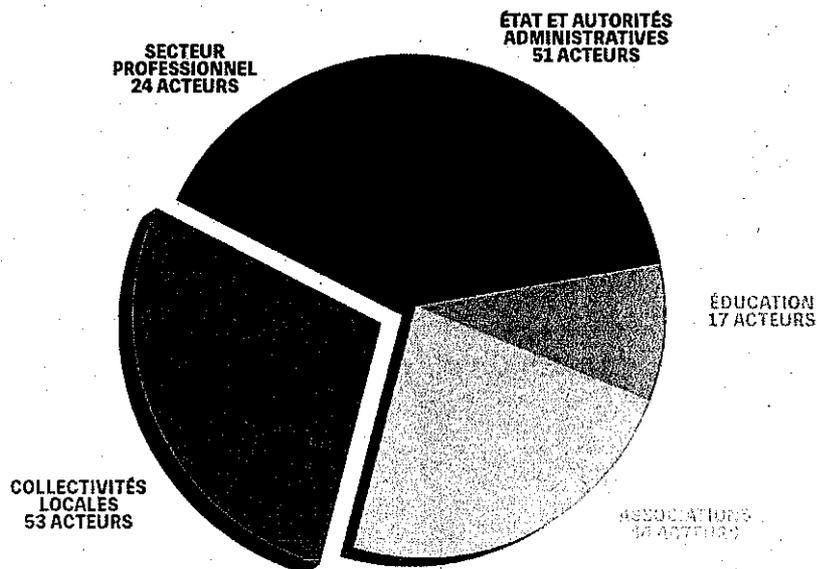
2 / LES ENJEUX DU DEBAT PUBLIC

Un débat, pour quoi faire ?

- **Informer**
- **Participer**
- **Rendre compte**
- **Puis décider**

Alors, quels sont les enjeux de ce débat ? 4 grands principes pour nous 1) Informer : donc vous avez vu les campagnes de publicité, les réunions... 2) Participer : obtenir la plus grande participation possible du plus large public. 3) Rendre compte : à l'issue de ce débat qui se terminera vers le 17 janvier, nous aurons à rendre compte de la totalité de ce qui se sera dit, de la synthèse de tous les arguments et nous pourrons transmettre cela à la CNDP afin que les porteurs du projet qui est EDF et RTE il y a 2 porteurs de projet ainsi que l'Etat car certains points vont concerner l'Etat puissent répondre aux interpellations du public que nous aurons traduites dans ce compte-rendu. 4) Décider : engager le processus décisionnel à l'issue de ce débat. Slide suivant.

Étude de contexte : 189 personnes rencontrées



Pour mettre en place ce débat, nous avons été désignés vers janvier/ février pour constituer l'équipe et nous sommes allés à la rencontre du territoire, alors bien entendu la mairie de Gravelines en tout 1^{er} lieu et en tout nous avons rencontré 110 entités soit 189 personnes, des intervenants du territoire : du secteur professionnel, les services de l'Etat et autorités administratives alors autorités régionales ou nationales, le monde de l'éducation a été consulté également et les associations bien sûr, associations environnementales, associations opposées au nucléaire, associations favorables au nucléaire et les collectivités locales des différentes strates du territoire. Slide suivant.

Identification de trois grands thèmes

- Le projet - Son utilité - Ses alternatives
- L'insertion du projet sur le territoire
- La sûreté et l'environnement

À partir de cette étude de contexte on a identifié 3 grands thèmes utiles à partager. 1) le projet c'est se poser la question de son utilité, est-ce qu'il est utile ? Et ses alternatives, est-ce qu'il y a d'autres moyens de le faire ? C'est un thème qu'il faut porter au débat il n'y a pas de sujet tabou dans nos débats. 2) L'insertion du projet sur le territoire : c'est l'insertion multifacettes, on a évoqué l'accueil des populations pendant la phase chantier, il y a aussi l'accueil des nouveaux habitants qui viendront s'installer par la suite, il y a aussi le réseau routier, le transport des matériaux, on parle d'un million de m³ de béton, est-ce qu'ils arrivent par la route, par la mer ? Cela va tout changer sur l'A16 et l'A25... 3) La sûreté et l'environnement : les impacts au sens le plus large possible de ce projet en prenant en compte également la montée des eaux éventuelle et autres facettes.

2 / LES ENJEUX DU DÉBAT PUBLIC

Un plan de communication ouvert sur la médiatisation



A partir de là on a mis en place un plan de communication avec une conférence de presse qui a eu lieu 8 jours avant le début du débat. On a utilisé tous les canaux possibles, y compris les réseaux sociaux, on a 1 500 personnes qui nous suivent sur les réseaux sociaux et le site internet est actif également.

3

**Les modalités du
débat public**

Alors, les modalités du débat, on a 3 grands événements principaux.

Trois grands rendez-vous du débat

- Réunion d'ouverture - Gravelines - 17.09.2024
- Réunion de mi-parcours - Dunkerque - 21.11.2024
- Réunion parole d'acteurs - Dunkerque - 14.01.2024

Une réunion d'ouverture qui a eu lieu à Gravelines le 17 septembre, nous avons eu 370 personnes au total qui ont participé alors en présentiel et en distanciel. Nous aurons le 21 novembre une réunion à mi-parcours qui se passera à Dunkerque qui sera pour nous un moment important où on voudrait être à l'écoute de ceux qui ont participé à la 1^{ère} partie du débat pour réfléchir ensemble et se dire : est-ce que ce débat est bien parti ? Est-ce que tous les sujets ont été bien traités ? Est-ce qu'il n'y a pas une facette qui est sous-évaluée et à partir du 21 novembre on pourrait encore modifier la suite du débat pour prendre en compte les remarques du public et des participants. Et vers la fin du débat mais pas tout à fait à la fin puisque la clôture du registre des questions, ce sera le 17 janvier, on a une réunion parole d'acteurs le 14 janvier et pour une fois, il n'y aura pas de présentation du projet ou de ses différentes facettes mais au contraire une écoute de ce que le territoire aura retenu de nos différents débats et quelles sont ses réactions, ses interpellations ? Et ce moment-là est un moment privilégié pour ce qu'on appelle nous, les cahiers d'acteurs, et que par exemple vous pourriez constituer pour émettre le message de votre collectivité ou le message des populations que vous représentez donc ce sera un temps d'écoute pour interpeller les autorités et le maître d'ouvrage sur les différentes facettes qui vous pourraient encore être à débattre sur ce sujet.

Une réunion d'ouverture avec une forte mobilisation

• 256 personnes dans la salle

• 116 personnes en ligne



Donc comme je l'ai dit la réunion d'ouverture avec 256 personnes dans la salle Vauban que vous nous avez prêtée gracieusement et je tiens à vous en remercier et 116 personnes étaient connectées en ligne en parallèle. Slide suivant

3 / LES MODALITÉS DU DÉBAT

Quatre mois pour débattre du projet !

Réunion - Dunkerque - 22.10.2024

Economie locale : comment l'industrie et les entreprises du territoire pourront bénéficier des retombées du projet ?

Réunion - Gravelines - 05.11.2024

Coûts et délais : comment s'assurer de leur maîtrise tout au long du cycle de vie du projet ?

Pour ce qui reste à venir, le 22 octobre on va avoir une réunion sur l'économie locale, quelle est la conséquence pour l'économie locale et comment maximiser les retombées pour les entreprises et les salariés du secteur ou les demandeurs d'emploi du secteur également alors il y a les aspects formation et les aspects prise en compte du tissu local dans les appels d'offres d'EDF. Ensuite le 5 novembre, une réunion sur le coût et les délais alors c'est un peu compliqué puisque les coûts sont susceptibles encore d'évoluer et le mode de financement n'est pas encore tout à fait défini donc nous soumettrons le maître d'ouvrage à la question sur ce sujet un peu sensible puisque cela va conditionner le prix de revient du kWh qui sera sorti à destination des usagers.

3 / LES MODALITÉS DU DÉBAT

Quatre mois pour débattre du projet !

Atelier et Réunion - Loon-Plage - 19.11.2024

Sûreté et sécurité : quelles mesures sont mises en place ?

Réunion - Gravelines - 05.12.2024

Cadre de vie : comment le projet impactera les besoins des habitants (logement, mobilité et équipements) ?

Atelier et Réunion - Saint-Folquin - 10.12.2024

Environnement : le projet prend-il en considération le contexte climatique actuel ?

Toutes les réunions sont à 18 h 00. Le 19 novembre, une réunion et un atelier l'après-midi sur la sûreté et la sécurité, notamment liées aux risques notamment, 1 EPR et encore plus s'il y en a 2. Le 5 décembre, à Gravelines à nouveau, vous nous accueillez merci beaucoup, sur le cadre de vie : comment le projet impactera les besoins des habitants (logement, mobilité et équipements) ? Parce qu'ajouter des logements, cela veut dire peut-être ajouter des écoles, du réseau routier, enfin je ne vais pas vous expliquer les thèmes que vous traitez régulièrement ici dans ce contexte. Le 10 décembre, une réunion sur l'environnement au sens le plus large du terme.

3 / LES MODALITÉS DU DÉBAT

Retour sur les premières réunions thématiques

Atelier et Réunion – Grande-Synthe – 09.10.2024

Production d'électricité : le projet est-il la solution pour satisfaire les besoins au niveau national et régional ?

45 jeunes

et plus de 100 personnes



Sur les premières réunions, à Grande-Synthe le 9 octobre, on a convié l'après-midi des lycéens du secteur à venir travailler et réfléchir sur la production d'électricité, est-ce que c'est le meilleur moyen de prendre du nucléaire ? Est-ce qu'il n'y a pas d'autres solutions ? Est-ce qu'il faut un mixte ? On a eu une réunion thématique le soir avec plus de 100 personnes qui sont venues participer.

Retour sur les premières réunions thématiques

Réunion - Calais - 10.10.202

Emploi, insertion et formation : quels enjeux et défis pour le territoire ?

Près de 150 participants



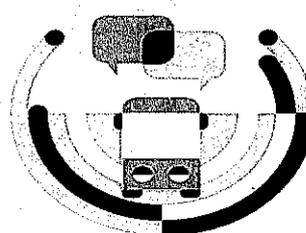
Réunion à Calais, vous y étiez Monsieur le Maire et Monsieur le 1^{er} Adjoint, avec un format un peu particulier puisqu'on demandait aux participants de travailler par table de 8 /10 personnes sur l'emploi, l'insertion et la formation et cela a été extrêmement riche alors peut-être un point faible, il n'y avait pas beaucoup d'habitants du cru mais plutôt des acteurs du territoire, du monde de la formation, de l'enseignement, des acteurs socioprofessionnels, des élus donc il y avait un très haut niveau de discussions avec énormément d'idées mises sur la table. Par exemple, une qui m'a interpellée et que je n'avais pas imaginée, c'est de dire que si on veut absolument que beaucoup de gens du territoire travaillent sur les chantiers de Gravelines, il faut peut-être qu'ils se portent volontaires pour aller déjà travailler sur le chantier de Penly parce que les entreprises qui auront eu un marché à Penly auront certainement un marché à Gravelines. Donc comme il y a une série progressive, aller sur Penly c'est peut-être l'assurance de trouver du travail sur Gravelines, voilà un des enseignements de cette soirée du 10 octobre avec 150 participants.

Un débat de proximité



Kit du Débat

Disponible sur le site internet du débat afin de pouvoir réaliser des débats auto-portés.



Débat Mobile

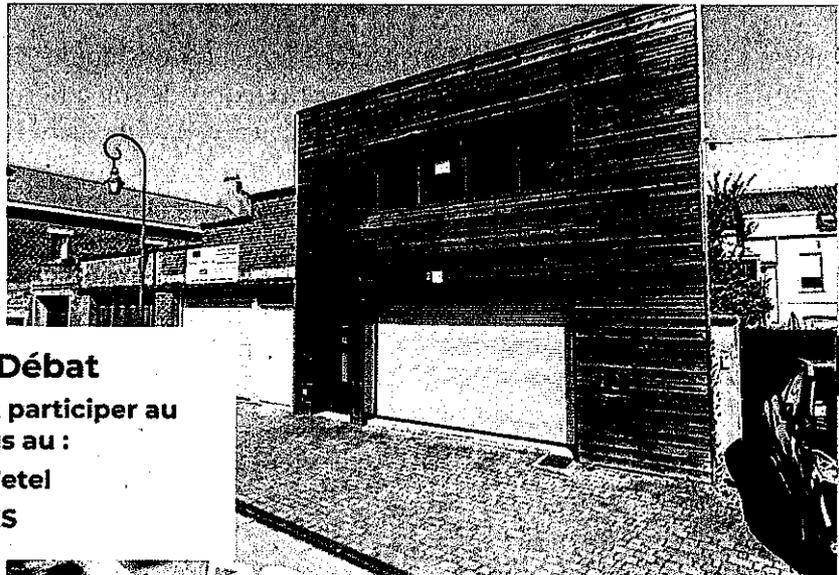
L'Équipe du Débat sera présente sur de nombreux marchés : Calais, Gravelines, Dunkerque...

Les autres formes du débat, on propose aux collectivités, plusieurs entités, de faire un débat en interne et donc on tient à disposition des éléments de présentation les plus factuels possibles pour leur permettre de faire ces débats. L'ULCO, certains lycées vont le faire, je crois qu'il y a un lycée en Belgique qui nous a demandé à faire un débat autoporté alors on a des documents qui sont traduits en flamand. On va aller aussi sur les marchés pour aller à la rencontre des habitants qui ne viendraient pas à la réunion donc on a prévu de venir sur le marché de Gravelines, je ne sais plus quel vendredi...

Monsieur le Maire : Excellent choix...

3/ LES MODALITÉS DU DÉBAT

Un débat de proximité



La Maison du Débat

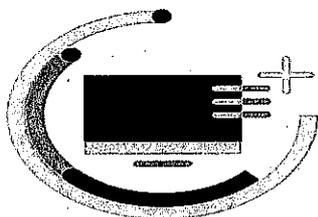
Pour s'informer et participer au débat, rendez-vous au :

**1b Rue Demarle Fetel
59820 GRAVELINES**

Monsieur MARTIN : Et nous avons Rue Demarle Fetel loué pour la durée de la mission qui se terminera pour nous en janvier / février 2025 des locaux extrêmement pratiques où l'équipe de secrétariat est sur place au cœur de Gravelines.

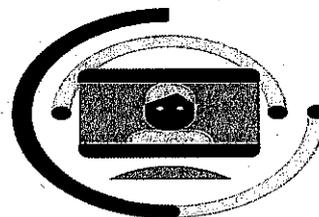
Monsieur le Maire : C'est bien...

Un débat numérique



Un site internet et une plateforme participative

Le site internet du débat permet de s'informer sur le projet et les modalités du débat mais aussi de participer via une plateforme dédiée.



Trois mardis du débat en visioconférence

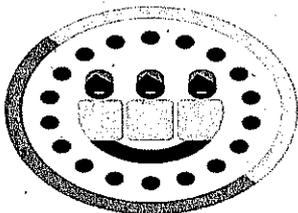
Les mardis 15 octobre, 12 novembre et 17 décembre, l'Équipe du Débat et le Maître d'Ouvrage répondent à vos questions en ligne.

Monsieur MARTIN : Le débat est aussi sur le champ numérique. On a un site internet où vous trouvez toutes les informations du débat, le calendrier du débat et qui inclut une plateforme participative avec d'une part un questionnaire où les gens peuvent répondre rapidement et on pourra faire un travail statistique mais on a aussi un secteur questions/réponses où chacun peut poser la question qu'il veut et on s'assure que dans les 2 semaines environ qui suivent celui qui est interpellé par la question apportera une réponse, soit l'Etat, soit EDF, soit RTE. On a prévu également 3 mardis de débat en visioconférence. Nous en avons un premier mardi 15 octobre pour à bâtons rompus échanger avec les internautes sur les questions qu'ils peuvent se poser.

Monsieur le Maire : Cela s'est bien passé ?

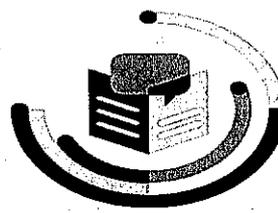
Monsieur MARTIN : Oui, alors c'était une 1^{ère}, on a peut-être fait la communication un peu tard, il y avait 25 personnes qui se sont connectées et on a eu énormément de questions, oui, oui...

Un débat pour tous



Panel Citoyen

Trente personnes tirées au sort pour travailler et comprendre le projet afin d'émettre un avis.



Cahiers d'acteurs

Chaque structure est libre de rédiger son cahier d'acteur afin de donner son avis sur le projet.

Avec une société spécialisée, on est en train de recruter une trentaine de personnes, c'est une recherche statistique, on essaye de représenter un peu toutes les couches de la société, toutes les tranches d'âge, des hommes, des femmes, et on leur propose s'ils souhaitent adhérer à ce dispositif, de passer 2 weekends un samedi complet, et sur un autre weekend un samedi et dimanche, on les regrouperait dans un hôtel à Dunkerque et pendant 2 journées ils acceptent d'être formés sur les différentes facettes pour approfondir le sujet en écoutant des présentations d'EDF bien sûr et des présentations de gens qui s'inquiètent du nucléaire ou qui sont plutôt opposés, ou même des gens qui défendent le nucléaire, et le 3^{ème} jour on leur demande de produire eux aussi leur cahier d'acteurs par les acteurs du territoire. Et donc l'autre facette aussi le cahier d'acteurs dont j'ai déjà parlé tout à l'heure.



Actualité du débat

Site internet :

- **Sur la plateforme participative : 22 questions et réponses**
- **1 cahier d'acteurs**

Réseaux sociaux : 1500 abonnés

Cellule de vérification des faits et des controverses techniques : 3 faits étudiés

Actuellement, sur notre site internet nous avons 22 questions avec des réponses arrivées, d'autres en cours. Nous avons un 1^{er} cahier d'acteurs qui est déjà arrivé et sur les réseaux sociaux, nous avons 1 500 abonnés. Nous avons mis en place un dispositif un peu nouveau qui est compliqué c'est que le terme américain, vous savez, on dit souvent les « fake news », les gens peuvent venir en réunion et sortir leur vérité et un autre va sortir une autre vérité, et entre les 2 vérités il y a tellement de distance qu'on se dit : ce n'est pas possible... On a identifié une dizaine de personnes, des scientifiques du monde universitaire, des retraités d'EDF, des membres d'associations environnementales qui acceptent lorsqu'on identifie un thème qui fait débat, on leur demande de faire une analyse et d'essayer d'effectuer un consensus. Alors, c'est très compliqué parce que sur le 1^{er} par exemple EDF dit : le bilan carbone du kWh c'est 5 grammes, certaines autres sensibilités disent non c'est 50 grammes, on leur a demandé de plancher sur le sujet et il y a un tel éventail d'hypothèses larges que finalement on n'arrive pas... Il n'y a pas de consensus voilà... Le débat est ouvert... C'est pour dire que la vérité...

Monsieur le Maire : Bon, c'est sûrement 5 grammes...

Monsieur MARTIN : Voilà, je ne sais pas si j'ai dépassé mon temps, Monsieur le Maire...

Monsieur le Maire : Non, mais allez-y, c'est bon... Bien merci, c'est très concis, très intéressant comme je l'avais dit Monsieur le Président, nous on a pris aussi, nous, commune, des initiatives. Déjà on va faire un cahier d'acteurs ville de Gravelines, il y en aura aussi SIVOM, parce que nous avons un syndicat intercommunal qui regroupe 20 communes, en fait c'est toute la partie Ouest de Dunkerque, de Gravelines Grand-Fort désormais puisque Grand-Fort va nous rejoindre jusque Watten donc c'est tout ce secteur, secteur Ouest, nous allons aussi émettre un cahier d'acteurs. Et pour le cahier d'acteurs ville, on a souhaité que ce ne soit pas uniquement une production des élus et des services mais qu'on puisse aussi associer davantage la population et donc nous avons fait un travail assez important. Et je suis très heureux parce que la population a bien répondu, on a eu 900 réponses à ce jour donc on a fait notre petit sondage. Non pas que je doutais de la population, je connais un peu comment dire son relatif enthousiasme, disons-le, envers l'industrie d'électricité d'origine nucléaire mais on souhaitait voir et mesurer un certain nombre de craintes, d'objections il y en a aussi et nous avons fait ce travail. Je vais laisser le soin à Laurent NOTEBAERT de nous en dire quelques mots sur la méthode et le calendrier de manière à ce qu'on puisse... Le cahier d'acteurs qu'on va vous produire tiendra en compte ce que les personnes ont exprimé, il y aura nos propres points de vue d'élus mais il y aura aussi les points de vue de la population.

Monsieur MARTIN : Un très bel exercice de démocratie participative

Monsieur le Maire : C'est cela...

Monsieur MARTIN : Je ne sais pas si je connais des précédents...

Monsieur le Maire : Cela nous permet de donner une forme de légitimité supplémentaire, si je puis dire, à nos yeux du moins, à notre cahier d'acteurs, Laurent, si vous voulez bien expliquer un peu la méthode.

Monsieur NOTEBAERT : Comme vous venez de le dire Monsieur le Maire, il était important pour nous au vu de la transformation du territoire et des enjeux avec l'arrivée de ces EPR de connaître finalement le point de vue et les préoccupations des habitants de Gravelines d'où l'idée de ce cahier d'acteurs et donc nous on a mis en place effectivement une consultation sous la forme d'un questionnaire pour aborder différentes thématiques alors je les ai, il y en a quelques-unes, il y en a 6 : l'emploi/ formation, l'environnement/déchets, les risques, le logement, la mobilité/transports, l'équipement et services. On pense qu'avec ces thématiques on peut couvrir l'ensemble des préoccupations des Gravelinois donc cette consultation se termine aujourd'hui, on est à un peu plus de 900 participations. Je pense aussi que c'est la 1^{ère} fois qu'une ville propose ce genre de méthode pour pouvoir faire remonter cet avis via un cahier d'acteurs, je crois que c'est assez unique en France. Mais comme disait Monsieur le Maire, je pense que les enjeux sont tels qu'il fallait absolument qu'on puisse avoir ces remontées de terrain, avoir le pouls de la population. Ces résultats vont être traités ils vont prendre la forme un peu plus formalisée d'un cahier d'acteurs. Je voulais dire aussi qu'en début de semaine, les élus ici présents ont participé à un atelier qui permettait aussi de traiter différentes thématiques et donc il y aura aussi cette remontée particulière des élus qui sera incluse également dans le cahier d'acteurs. Alors après toute participation, ce qui est important aussi c'est de rendre compte à la population de cette participation et de montrer un peu les résultats et les tendances...

Monsieur MARTIN : Il faut qu'il y ait un retour, oui...

Monsieur NOTEBAERT : C'est absolument fondamental et donc Monsieur le Maire fera ce retour, chacun pourra prendre date, le mardi 12 novembre où formellement il y aura une réunion je crois ici en cette salle où Monsieur le Maire fera justement un retour de cette consultation, voilà ce que je voulais dire pour préciser un peu le cahier d'acteurs ville de Gravelines.

Monsieur le Maire : Donc mardi 12 novembre 18 h 30, Monsieur le Président, si vous êtes disponible pour ce retour du cahier d'acteurs.

Monsieur MARTIN : On va noter précieusement la date...

Monsieur le Maire : Je ne sais pas chers collègues si vous avez des questions à poser à Monsieur le Président du débat public ? Je regarde tous les collègues mais notamment celles et ceux qui ont un pied dans cette centrale, il y a quelques retraités et quelques actifs de la centrale. Mon cher Modou FALL, vous souhaitez dire quelques mots en tant qu'ingénieur dans cette centrale ?

Monsieur FALL : Très rapidement ma parole ne serait pas forcément neutre, étant donné que je suis à la fois conseiller municipal et à la fois sur l'exploitation à la centrale mais ceci dit il y a quand même un intérêt général, là on parle quand même d'un sujet qui concerne en grande partie le territoire Dunkerquois, Gravelinois en particulier, mais aussi le territoire national parce qu'on est sur un enjeu national, voire même international si on réfléchit plus large. Globalement ce que je ressens, c'est que la population Gravelinoise est assez enthousiaste de l'accueil des 2 EPR mais effectivement avec des questionnements, pas des craintes mais plutôt des questionnements qui sont légitimes et auxquels il va falloir donner des réponses concrètes, on est sur la bonne voie.

Monsieur MARTIN : Sur le sujet, la neutralité, nous, nous nous devons d'être neutres, mais le public qui participe au débat a le droit de ne pas être neutre, vous avez le droit d'être parfaitement pour ce projet ou d'être parfaitement contre, il n'y a aucune gêne.

Monsieur le Maire : Merci Modou FALL. Laurent NOTEBAERT ?

Monsieur NOTEBAERT : Petite correction, les habitants peuvent participer à notre questionnaire jusque demain...

Monsieur MARTIN : Ah !

Monsieur NOTEBAERT : Voilà, pas ce soir... Demain...

Monsieur MARTIN : La nuit va être longue à Gravelines...

Monsieur NOTEBAERT : J'en profite aussi pour remercier les services qui ont vraiment activement participé à l'élaboration de ce questionnaire et sont allés aussi au-devant de la population pour le faire remplir, encore un grand merci à eux

Monsieur le Maire : Nous avons engagé une démarche avec la Direction Générale, intitulée « Gravelines 2030 », bon voilà pourquoi 2030, parce que cela nous donne une perspective parce qu'on sera en pleine construction aussi en fonction de ce qui se passera. « Gravelines 2030 » parce qu'on doit réfléchir à comment notre commune doit s'adapter, adapter ses services publics, adapter son offre au sens commercial du terme à l'arrivée de cet équipement mais pas

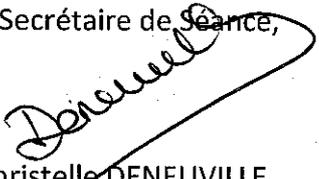
pendant cette réunion avec mon 1^{er} Adjoint. Ils se sont pas mal exprimés... Les structures d'insertion ont un taux de chômage plus important que dans le Dunkerquois. Sur le Calaisis, ils ont quelques entreprises qui ont malheureusement fermé donc voilà il y a un sujet pour eux d'avoir aussi des connexions avec le Gravelinois.

Monsieur MARTIN : Monsieur le Maire je vous remercie de votre accueil, merci pour la qualité de votre écoute et je le redis encore, ce débat est vraiment ouvert à tous, il n'y a pas besoin d'être expert en nucléaire ou retraité d'EDF pour participer et c'est vrai que pour certaines réunions on voit plutôt des parties prenantes ou des gens engagés pour différentes raisons sociétales, professionnelles, vraiment on souhaiterait qu'il y ait plus de grand public, si vous voulez, au sens noble du terme, en tout cas merci et bonne continuation dans vos travaux.

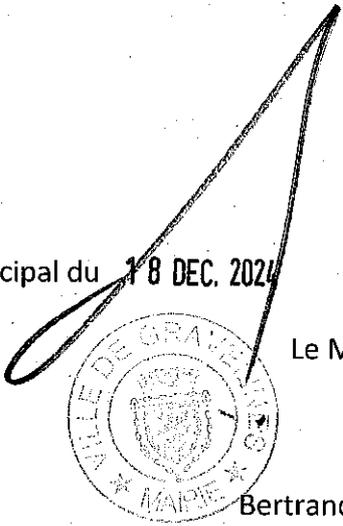
Monsieur le Maire : Merci Président, à très bientôt.

Présenté lors de la séance du Conseil Municipal du 18 DEC. 2024

La Secrétaire de séance,


Christelle DENEUVILLE

Le Maire,


Bertrand RINGOT

de cet équipement seul puisque la spécificité, c'est qu'il y a aussi ces usines de batteries qui arrivent en même temps et cette extension du Port Ouest qui va se faire en même temps, donc voilà comment tout cela va s'organiser sur le territoire ? Ce sont des sujets très précis comme la petite enfance, la santé, la problématique des médecins qui est déjà réelle etc... On a beaucoup de sujets, et il faut qu'on soit, j'ai envie de dire, à la hauteur de l'enjeu... Jean-Pierre HERBEZ ?

Monsieur HERBEZ : Oui, merci Monsieur le Maire. Moi, je voulais évoquer une chose, d'abord en tant qu'ancien d'EDF et de la centrale je suis totalement pour. J'ai plusieurs personnes qui m'ont interrogé et je pense que ce serait peut-être intéressant de bien mettre en avant que c'est « l'EPR2 » parce que les gens prennent exemple du 1^{er} EPR qui a été compliqué à mettre en place pour des raisons techniques parce qu'on a perdu le savoir-faire qui était le nôtre concernant les centrales nucléaires donc je pense que ce serait important de bien mettre en avant que ce n'est pas la même technologie, ce n'est pas tout à fait la même chose et sur ces caractéristiques techniques de mettre l'accent principalement pour que les gens soient en pleine connaissance de ce qui va se faire ici à Gravelines, enfin je l'espère.

Monsieur MARTIN : Alors, nous CNDP, nous n'avons pas à présenter le projet en détail, si vous voulez, c'est bien le maître d'ouvrage qui lors des débats vient présenter. Ce matin nous étions à Lille et Monsieur MENAGER qui porte ce projet a expliqué que l'EPR2 c'est une évolution de l'EPR de Flamanville en essayant d'enlever un peu tous les problèmes de délais de choses comme cela, il y a un certain nombre de simplifications, l'enceinte qui était une double enceinte est une simple enceinte... Et la conception ce qu'il expliquait ce matin, je rapporte juste ses propos c'est qu'au départ c'était un projet franco-allemand et lorsque la définition a été terminée, il a fallu ajouter les demandes des Français et des Allemands et que lorsque l'appareil a été bien défini dans son concept, les Allemands se sont retirés... Et il était, paraît-il trop tard, pour enlever un certain nombre de demandes allemandes donc là il n'y aura plus la trace Allemande, c'est ce qu'il expliquait ce matin.

Monsieur le Maire : Il expliquait la raison technique, d'accord... Bien, je pense qu'on a fait un bon tour à moins qu'il y ait d'autres expressions ? Écoutez sinon il me reste à vous remercier Monsieur le Président de votre présence, de votre engagement et de manière générale de la manière dont se passe le débat. Moi je suis assez satisfait à ce stade, on n'est pas au bout mais on a eu 3 réunions, je pense que globalement cela s'est bien passé, j'étais très heureux de l'accueil à Calais parce que pour nous l'accueil Calaisien est important ! On est à mi-chemin de Dunkerque et Calais, donc il faut entre guillemets l'acceptabilité d'un côté et idéalement d'un autre donc voilà...

Monsieur MARTIN : Et pourtant la réunion de Calais avait très mal démarré puisque Madame le Maire est arrivée avec 10 minutes de retard pour faire l'accueil républicain mais heureusement Monsieur le Maire de Gravelines m'a dit : « Pas de problème, moi je peux vous le faire »...

Monsieur le Maire : Oui, oui... Et puis bon, elle l'a rappelé... Elle l'a rappelé, mais bon c'est de la géographie, que nous étions plus proches de Calais que de Dunkerque...

Monsieur MARTIN : Exactement oui !

Monsieur le Maire : Je l'ai laissée mesurer... Ce n'est pas moi qui l'ai exprimé... Voilà, c'était important pour moi en tout cas d'avoir un soutien Calaisien et on l'a quand même bien senti